

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 17 MAI 2022**

**ORDRE DU JOUR**

I.	Tarifs du séjour vacances familles 2022 .....	6
II.	Création d'une chambre funéraire – avis de la commune.....	25
III.	Affectation des crédits destinés aux associations patriotiques au titre de l'année 2022 .....	26
IV.	Première affectation des crédits destinés aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2022 .....	26
V.	Autorisation de signer le marché public de fourniture de colis alimentaires et ballotins chocolat .....	27
VI.	Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2022.....	29
VII.	Première affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte.....	29
VIII.	Deuxième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2022.....	31
IX.	Création d'un Conseil villeneuvois des aînés (CVDA) et adoption du règlement intérieur.....	31
X.	Affectation de crédits au titre de l'année 2022 destinés aux associations œuvrant en faveur des aînés .....	44
XI.	Convention d'objectifs et de financement 2022/2024 de l'association ABLAV (Association de Bénévoles œuvrant aux Loisirs des Aînés Villeneuvois) .....	44
XII.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la santé au titre de l'année 2022.....	44
XIII.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour l'année 2022 – séjours de vacances .....	45
XIV.	Deuxième affectation des crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2022 .....	46
XV.	Troisième affectation des crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2022 – Aides bourses aux jeunes et adult'sport.....	46
XVI.	Tarifs de la sortie au Parc zoologique Pairi Daiza à Brugelette, Belgique..	47

XVII.	Subvention d'investissement au profit de l'association du Centre Social Flers Sart.....	48
XVIII.	Reversement de crédits aux Centres Sociaux dans le cadre du contrat enfance jeunesse .....	49
XIX.	Première affectation des crédits destinés aux centres sociaux au titre de l'année 2022.....	49
XX.	Affectation des crédits destinés à l'Association pour la gestion des services (AGSS) de l'Union départementale des associations familiales du Nord (UDAF) œuvrant dans le domaine de la parentalité.....	50
XXI.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance au titre de l'année 2022.....	50
XXII.	Affectation des crédits destinés au soutien des structures d'économie sociale et solidaire au titre de l'année 2022.....	51
XXIII.	Première affectation de crédit destinés aux LCR et associations diverses au titre de l'année 2022 .....	51
XXIV.	Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2021 .....	54
XXV.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2022 – VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun).....	55
XXVI.	Mise à jour de la délibération instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) n°VA_DEL2018_86 du 29 mai 2018.....	56
XXVII.	Remboursement d'une indemnisation versée par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA).....	56
XXVIII.	Création d'un Comité social territorial commun entre la commune de Villeneuve d'Ascq et le CCAS de Villeneuve d'Ascq, établissement public rattaché	57
XXIX.	Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la commune et du CCAS de Villeneuve d'Ascq .....	58
XXX.	Commission consultative paritaire (CCP) commune à la Ville et au CCAS de Villeneuve d'Ascq .....	59
XXXI.	Commissions administratives paritaires communes pour la ville et le CCAS de Villeneuve d'Ascq .....	60
XXXII.	Actualisation du tableau des effectifs.....	60
XXXIII.	Deuxième affectation de crédits destinés aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2022 .....	61
XXXIV.	Espaces de vente des structures culturelles municipales – mise à jour des tarifs de vente 2022 .....	61
XXXV.	Affectation des crédits de fonctionnement et exceptionnels destinés aux	

associations culturelles pour l'année 2022 .....	61
XXXVI. Affectation de crédits d'investissement aux associations culturelles pour l'année 2022 .....	68
XXXVII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la lecture publique et de l'écriture .....	69
XXXVIII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du Jumelage .....	70
XXXIX. Affectation d'une subvention à l'association Ademn CITEO dans le cadre de la médiation sociale à l'école et de la médiation urbaine .....	70
XL. Logement des jeunes 18-25 ans accompagnés par le service prévention de la délinquance- promotion de la santé .....	70
XLI. Affectation des crédits destinés à l'association AIAVM œuvrant dans le domaine de la médiation au titre de l'année 2022 .....	72
XLII. Affectation des crédits destinés au soutien des structures œuvrant dans le domaine universitaire et de la vie étudiante au titre de l'année 2022 .....	72
XLIII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2022 .....	72
XLIV. Approbation du règlement du jeu concours « Mes courses à vélo ».....	73
XLV. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse au titre de l'année 2022 .....	75
XLVI. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	75
XLVII. Motion du groupe ACCES concernant la hausse des tarifs Ilévia .....	76

*Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 45.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mes chers collègues, si vous voulez prendre place que nous puissions démarrer et faire l'appel. On me demandait tout à l'heure pourquoi 18 h 45 et pas 19 heures. Parce que dans la tradition française, il faut toujours mettre 15 minutes avant pour démarrer à l'heure mais, avec moi, c'est 18 h 45 et on démarre à 18 h 45.

Je fais l'appel.

**Présents :**

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Lahanissa MADI, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, André LAURENT, Jean-Michel MOLLE, David DIARRA, Dominique FURNE, Patrice CARLIER, Didier MANIER, Philippe DOURCY, Benoît TSHISANGA, Saliha KHATIR, Graziella MOENECLAEY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT, Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR, Charlène MARTIN, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTÉ, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON.

**Absents :**

Annick VANNESTE, excusée donne pouvoir à Jean PERLEIN ; Alizée NOLF, excusée donne pouvoir à Gérard CAUDRON ; Dominique GUERIN, excusé.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous avons largement le quorum et nous pouvons donc démarrer. Je rappelle que le pouvoir en cas de sortie avant la fin de la réunion doit être donné à l'administration.

Pour ce qui est des manifestations, j'ai pris l'habitude depuis quelques mois, compte tenu de la longueur de nos conseils municipaux, de vous les donner par écrit après. Vous les aurez dans quelques jours.

Il faut excuser notre directeur général des services, Olivier BAROTTE, qui a été testé positif ce matin au Covid ; comme quoi, l'épidémie n'est pas terminée. Ceux et celles qui comme moi ne lisent que deux choses dans *La Voix du Nord*, la nécrologie pour voir s'ils sont morts plus vite que moi et les statistiques de mortalité du Covid dans la région et à l'hôpital, ont constaté qu'il y a eu au cours de ces derniers mois quasiment pas de baisse de la mortalité. Il y a peut-être une baisse des hospitalisations en soins mais, en matière de mortalité, il y avait, hier, encore 10 morts ; c'est en général les chiffres du CHR. L'un est positif, l'autre négatif. Là aussi, c'est tout de même très curieux. On dit qu'on se le transmet ; c'est vrai. Tous les jours, Jean-Baptiste LEGRAND a travaillé en direct avec Olivier BAROTTE ; ils sont

l'un à côté de l'autre. Hier, Olivier BAROTTE était à une manifestation où il y avait 300 personnes. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas qui l'auront mais il n'y a pas de lien direct. Cela prouve bien que l'on sait peu de choses de cette maladie, de la capacité de l'attraper, de la garder, du rôle des vaccins. Je fais partie de ceux qui ont eu tous les vaccins et qui l'ont tout de même attrapé. Et, pendant le temps où je l'ai attrapé, je n'ai rien senti. Je n'ai même pas vu un médecin. Au téléphone, il m'a dit de prendre du Doliprane toutes les quatre heures. Point. Sauf que depuis, j'ai les effets du Covid long, c'est-à-dire des moments où on ne tient plus debout. Cela passe au bout d'un quart d'heure-20 minutes mais je peux vous assurer que ce n'est pas agréable.

Pour poursuivre, en espérant que nous sortirons avant 23 heures, en essayant d'être un petit peu synthétique, moi le premier qui suit un peu bavard, le PV de la séance du 30 mars a été remis. Il n'y a pas d'opposition. Vous avez pu le revoir.

*Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

L'état de présence des élus sur les instances municipales et du CCAS a été remis sur les tables. Et, il est de coutume et de tradition de demander à Antoine MARSZALEK s'il veut bien être le secrétaire de séance.

### **Antoine MARSZALEK, groupe ACCES**

Bien sûr.

*Antoine MARSZALEK est désigné secrétaire de séance.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Et, un jour, vous finirez comme Jean-Luc MELENCHON mais il faut commencer par être secrétaire de séance.

L'approbation du PV de la séance précédente a été faite.

Nous avons, ce soir, 46 délibérations. Concernant l'ordre de présentation, nous avons trois délibérations qui ne sont peut-être pas plus importantes mais... Il y en a une première avec Chantal FLINOIS sur le séjour de vacances. Comme il y a quelques représentants des familles qui sont présents et comme je n'ai pas voulu leur imposer jusqu'à 23 heures nos bavardages qui sont très souvent – surtout les miens – tout à fait inutiles, nous allons passer cela en premier. Ensuite, il y a la délibération sur la santé qui nous sera présentée. Troisièmement, ce sera Saliha.KHATIR Je l'accueille avec plaisir puisqu'elle a des petits problèmes de santé et qu'elle n'était pas sûre d'être là. Je suis vraiment très heureux qu'elle soit là pour présenter la délibération qui la concerne. Après, nous prendrons l'ordre habituel des délibérations. La plupart étant des délibérations qui attribuent des subventions, cela devrait aller relativement vite.

Nous pouvons démarrer. Il y a 46 délibérations à l'ordre du jour. Chantal, tu as la

parole.

## **I. TARIFS DU SEJOUR VACANCES FAMILLES 2022**

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Bonsoir tout le monde. Cette délibération concerne les vacances familles organisées par la Maison des Genêts. Les familles susceptibles de partir sont effectivement bien présentes dans le public et je les salue. Je souhaite que vous soyez favorables à cette délibération. Il s'agit de voter les tarifs ainsi que les critères. Ce sont principalement des familles habitant les quartiers prioritaires de la ville, notamment Résidence, qui ne partent pas ou peu en vacances, qui ne partiraient pas sans une aide financière ou un accompagnement social. Il s'agit de familles qui sont principalement orientées par le CCAS, éventuellement l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale (UTPAS) ou par le programme de réussite éducative ou des familles qui fréquentent la Maison des Genêts. Cette année, les vacances sont prévues du 8 au 15 juillet. Cela se passe toujours sur le site de Rémuzat à Cornillac dans la Drôme. Elles seraient six familles. Il y aurait huit adultes et 13 enfants âgés de moins de 5 ans à 17 ans.

Je peux vous dire également que ces familles s'organisent bien en amont. Un travail se fait entre elles pour agrémenter ce séjour ainsi que pour des actions d'autofinancement. Si je ne me trompe pas, la prochaine a lieu dimanche 29 mai, lors de la Fête de la nature. Vous êtes donc les bienvenus et, tant qu'à faire, profitez-en bien pour les aider pour leur autofinancement.

Je vous remercie. Sur cette délibération, je n'ai rien d'autre à ajouter.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Merci Chantal. Des questions ? Des observations ? Non. Donc, bonnes vacances. Ils partent quand ? C'est au mois de juillet ?

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Du 8 au 15 juillet.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Est-ce qu'il y a des jeunes qui y vont après ?

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Après, je ne sais pas. Avant, peut-être.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Avant le 8, c'est difficile.

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Pardon, les jeunes en centre de vacances non, mais il y a parfois avant les séjours

de rupture. Après, oui, il y a des centres.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Donc, le voyage de rupture pour préparer le centre a lieu avant.

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Voilà.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Et après, il y a un centre de vacances en juillet ?

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Oui.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Après le 15 ?

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Normalement, oui.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Cela m'étonne un peu.

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Farid me le confirme. Farid LOUZANI, qui est à l'accueil, me fait signe que oui. Il y a le relais qui se fait.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ah oui, le 15. Pendant une journée, ils sont quasiment ensemble. OK. Puis, il y a un séjour au mois d'août.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire sinon notre satisfaction de voir la pérennisation de ces séjours citoyens à Rémuzat. Je souhaite que nous ayons la possibilité dans l'avenir, à la fois en termes de locaux mais aussi en termes de finances – même si ces séjours sont pour partie autofinancés, ils ont tout de même un coût non négligeable pour la collectivité –, que nous puissions en faire davantage en particulier à Rémuzat qui est un équipement municipal dont on ne peut pas dire qu'il est surutilisé. Depuis le temps que nous l'avons, cela fait partie de l'âme de la Ville. Tout le monde connaît Rémuzat même si – je dis cela pour les petits jeunes qui sont au fond – le centre de vacances n'est pas à Rémuzat mais dans la commune d'à-côté qui s'appelle Cornillac. J'ai rencontré un jour le Conseil municipal, ils étaient tous quasiment de la même famille. Il n'y a même pas une centaine d'habitants et

c'est sur le territoire de cette commune que se trouve la ferme de la Donne que l'on appelle ferme de Rémuzat car il est vrai que le village le plus important, qui est à côté, est celui de Rémuzat.

Il n'y a rien à voter ? Si, les tarifs. Je ne vais pas vous lire la délibération ni les tarifs. Vous remarquerez qu'ils sont raisonnables et assez éloignés du coût pour la collectivité.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Pas d'avis contraire. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstention.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Voyez, Mesdames et Messieurs qui êtes dans la foule, vous avez gagné : tout le monde est d'accord pour que vous partiez en vacances. Merci.

*Applaudissements.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je complète l'information que je vous ai donnée tout à l'heure : il y a effectivement un séjour du 13 au 29 juillet. Comme vous le constatez, cela se superpose car il est important qu'ils se rencontrent avec les familles. Il y a un chevauchement, si je puis dire. Le séjour des citoyens est jusqu'au 15 et celui de 30 jeunes de 10 à 12 ans a lieu du 13 au 29 juillet. Nous avons un deuxième séjour du 3 au 22 août pour 25 jeunes de 12 à 15 ans, donc plutôt des préados. Sur le premier, ce sont de jeunes préados et sur le deuxième de plus vieux préados et de jeunes ados. Il s'agit d'un gros travail. Il est intéressant de savoir – mais vous le savez toutes et tous – qu'à la Maison des Genêts, sous la baguette sinon magique tout du moins tout à fait compétente de Farid LOUZANI, il y a un travail au sein des familles. Il y a une préparation. Il y a même des repas organisés qui permettent pour partie d'autofinancer l'opération. Après, ils se retrouvent souvent encore pour faire des bilans. C'est cela la citoyenneté de base dans un quartier comme celui-ci. Ce n'est pas le seul séjour que nous faisons. De plus, il y a des centres sociaux qui en font aussi. C'est quelque chose d'intéressant car ce ne sont pas uniquement des jeunes qui partent mais des familles.

Après cette délibération, nous allons tout de suite passer à la présentation du diagnostic santé par M. HINCELIN, qui représente le cabinet conseil qui a fait cette étude. Cela suppose une suspension préalable de séance. Il faut faire les choses dans les règles et dans les normes puisqu'en conseil municipal, si l'on veut donner la parole à quelqu'un d'autre qu'un élu, il faut suspendre la séance. Donc, on suspend la séance et on vous donne la parole après l'intervention de Madame Quesne.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Il y a quelque temps nous avons présenté, dans le cadre du projet du mandat et des politiques de la promotion de la santé, plusieurs phases pour mettre en œuvre cette politique. Nous avons commencé par une enquête auprès de la population. Un rendu avait été fait lors d'un Conseil municipal en 2021. La phase suivante est de présenter, avec le service et accompagné du cabinet LH, un diagnostic de la santé du territoire, des habitants. L'idée est de savoir quels sont les équipements, comment les habitants vont s'en saisir et la façon dont cela se décline concrètement jusqu'à la fin du mandat. M. HINCELIN, Sylvie TOUZI, je vous laisse la parole. Je voulais tout de même remercier le service qui a vraiment fait un travail de dentelle. Bravo à tout le monde.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Puisque je puis me permettre de reprendre la parole, que l'on n'a pas besoin de me redonner, il est vrai que Sylvie TOUZI et le service santé, depuis qu'ils sont en installation, font vraiment un très gros travail. La place des Mairies en matière de santé n'a jamais été simple. Ce n'est pas vraiment de notre compétence et pour autant, on voit bien et on l'a bien vu durant toute la pandémie que le rapport entre la santé, ses professionnels et le citoyen moyen n'est pas simple à établir, y compris en termes de prévention mais aussi pour trouver les personnels de santé. Nous avons donc un créneau extrêmement étroit ; vous savez que les personnels de santé sont très sourcilleux de leur indépendance – cela est tout à fait légitime et tout à fait normal – mais nous savons aussi qu'il ne faut pas qu'il y ait une trop grande coupure entre les citoyens, en particulier les plus fragiles d'entre eux, et ces professionnels de santé d'où l'importance de connaître le mieux possible l'état de la santé dans une ville comme la nôtre et les corrélations qui peuvent exister entre certains aspects de la ville et ce qui a été identifié comme étant des problématiques de santé dont on doit se préoccuper. Après, en travaillant avec l'ensemble des partenaires, comme nous l'avons d'ailleurs fait pendant la pandémie... Nous avons tout de même eu une action extrêmement importante en termes de municipalité qui, entre parenthèses, nous a coûté 10 fois plus que ce que l'État nous aura remboursé...

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Au total, on arrive à 300 000 € pour la commune avec une participation de l'État à 10 - 15 000 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mais nous n'avons pas à le regretter compte tenu de la gravité de cette crise. Je peux vous donner la parole.

*La séance est suspendue à 19 h 07.*

**M. HINCELIN, représentant du cabinet conseil LH**

*Merci M. le Maire. Merci de votre accueil. J'ai eu cette opportunité d'accompagner le*

*service dans l'analyse du diagnostic local de santé et aujourd'hui, en quelques mots, quelques minutes et quelques chiffres, je vais vous présenter les résultats et les avancées que cela peut procurer en matière d'action.*

*Je vais peut-être rappeler quelques constats dans cette démarche : il s'agit ici de se situer en promotion de la santé. Il est déjà important et utile d'afficher cet aspect car on considère ici la santé comme une ressource de la vie quotidienne, c'est-à-dire que l'on dépasse largement une seule définition de la santé qui aurait trait aux seuls aspects sanitaires et on s'adresse à l'ensemble des Villeneuvois quels que soient leur âge et leur quartier. Le second constat, comme vous l'avez évoqué M. le Maire, est par rapport au contexte sanitaire. Nous voyons bien ce qu'il a procuré comme changements auprès des populations en termes de comportement. Un autre constat est finalement lié à cet intérêt à avoir défini au plus près les questions de santé : le partenariat existant. Il y a bon nombre d'acteurs qui existent sur votre commune. Ce partenariat est à amplifier et à enrichir. Enfin, nous nous sommes rendu compte que finalement et au-delà des habitants, il y avait une connaissance relative au regard des problématiques de santé sur la commune.*

➤ **Les enjeux du projet pour les habitants**

*Il s'agit de la centralité attendue afin que les habitants se sentent davantage concernés et acteurs :*

- *lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans l'ensemble de la ville. C'est d'ailleurs une priorité régionale et départementale. Nous voyons que cela l'est aussi chez vous au niveau communal ;*
- *rendre lisible l'offre de santé sur le territoire. On s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'acteurs, beaucoup d'initiatives. Le diagnostic a cette vocation de rendre lisible tout ce qui existe et à valoriser les initiatives sur la commune ;*
- *mettre en place une politique de prévention. Il s'agit d'un axe fondamental. Il s'agit bien ici de se positionner pour tous les milieux et pour tous les âges de la vie en matière de prévention et de promotion de la santé.*

➤ **Le diagnostic**

*Je vais finalement aller assez vite. On m'a donné 15 petites minutes ; c'est un véritable défi. Quelques petites tendances au regard des chiffres. Le diagnostic a également porté sur un aspect qualitatif. Il n'a pas exclusivement relevé des chiffres mais il est aussi allé chercher des avis des habitants. Sept cents Villeneuvois ont répondu à cette enquête qualitative. Nous avons, bien entendu, récolté des données sociodémographiques. Vous les connaissez. L'intérêt ici est de tirer le fil au regard de ce que cela peut donner par rapport aux questions de santé. Nous proposerons*

*quelques chiffres dans quelques instants. J'ai déjà évoqué le recensement et la rencontre avec l'ensemble des acteurs. S'agissant du recensement de l'offre de soins, il est toujours pertinent de comparer aujourd'hui l'offre de soins qui existe sur la commune pour voir à quel niveau de réponse nous pouvons aujourd'hui constater les choses.*

*Je vais aller vite. Le diagnostic en quelques chiffres :*

- *62 000 habitants dont 17 % en quartier prioritaire.*

*J'attire votre attention sur les deux prochains chiffres :*

- *22 % des habitants ont moins de 18 ans, ce qui met en évidence l'intérêt de la prévention et l'intérêt d'associer la jeunesse à la future programmation ;*
- *18 % des habitants ont plus de 60 ans. Il s'agit là aussi d'un élément à considérer.*

*Parmi ces habitants, nous avons :*

- *8 500 retraités, ce qui donne aussi une certaine considération par rapport à ce type d'acteurs ;*
- *730 naissances domiciliées sur l'année 2021. Je donnerai quelques précisions tout de suite après ;*
- *15 000 familles. Les familles sont toujours un public très important à considérer puisque c'est le lien avec l'éducation à la santé, c'est le lien entre les parents et les enfants. J'attire votre attention sur ce chiffre puisque sur 15 000 familles, nous en avons 3 500 qui sont monoparentales et pour lesquelles on peut également tirer un certain nombre de types d'actions à mener.*

*J'ai évoqué avec vous les plus de 60 ans mais si on descend un peu plus la focale, nous avons 1 280 personnes de plus de 75 ans qui vivent seules à domicile. Quand on voit aujourd'hui la question de l'isolement et celle du maintien à domicile, il s'agit d'un élément qu'il nous faut considérer.*

- *50 000 étudiants. Il s'agit d'une vraie caractéristique de votre commune qui a évidemment un impact sur la vie quotidienne de ces personnes ;*
- *le taux de pauvreté est calculé à hauteur de 20 % de l'ensemble des habitants dont 31 % chez les moins de 30 ans.*

*Enfin, je voulais également vous proposer deux autres chiffres. Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active est de 2 300 personnes. Un dernier*

*élément peut aussi avoir son importance quand on repère ces données, c'est le nombre d'habitants qui sont propriétaires de leur logement : 40 % des habitants de votre commune sont propriétaires de leur logement. Cela donne à voir si on sait qu'être en santé, c'est aussi être bien chez soi. Ce chiffre est à mon avis aussi à considérer.*

➤ **Les points saillants du diagnostic** (en quelques éléments chiffrés et qualitatifs) :

- *l'espérance de vie : il s'agit d'un grand classique dans les observations que nous pouvons avoir. Pour vous Messieurs, l'espérance de vie, qui est équivalente à celle de la moyenne nationale, est de 79 ans, si j'arrondis un petit peu. Mesdames – et ça, c'est connu et pas uniquement à Villeneuve-d'Ascq – elle est pour vous de 84 ans, un petit peu inférieure à la moyenne française ;*
- *les affections de longue durée (ALD) : il s'agit des maladies chroniques qui bénéficient de soins durables. Cela représente 20 % des patients de 17 ans et plus sur la commune. Il s'agit donc d'un chiffre qu'il ne faut pas négliger ;*
- *les ALD les plus fréquentes sont les tumeurs, le diabète, les affections psychiatriques et les maladies cardio-vasculaires. Les chiffres qui apparaissent sur les écrans sont des données annuelles d'admission. S'agissant du diabète, cela veut dire que ces dernières années, il y a eu 225 nouvelles admissions par an liées aux ALD diabète ;*
- *Complémentaire santé solidaire : cette aide recouvre 17 % de la population générale sur la commune ;*
- *Allocation adulte handicapé : 1 894 personnes sont bénéficiaires de cette allocation.*

*Quelques autres points sous forme de schéma. Nous allons peut-être nous intéresser uniquement aux grandes tendances qui sont autant de points saillants sur les diagnostics. Vous avez en tête votre population générale. Nous avons un autre chiffre qui porte sur la population consommante ; il s'agit de la population parmi les Villeneuvois qui a consommé au moins un soin dans l'année. Vous voyez que pour les chiffres les plus récents, c'est-à-dire de 2020, qui viennent de l'Assurance maladie, cela représente 38 000 habitants. Trente-huit mille Villeneuvois ont consommé en 2020 au moins un soin dans l'année.*

*Je viens de parler de la population exonérée au titre d'une ALD.*

*J'attire votre attention sur un autre point saillant du diagnostic : la population qui n'est pas couverte par un médecin traitant. Il s'agit d'un élément intéressant. Nous verrons tout à l'heure ce que cela donne en termes d'offre au regard des médecins traitants.*

*Ce chiffre est calculé sur deux ans (2019 et 2020). Nous avons, dans ces années-là, 26 000 personnes – presque 27 000 – qui n'ont pas de médecin traitant.*

*D'autres éléments tout aussi rapides sur lesquels nous pouvons attirer notre attention : l'importance des dépistages, notamment ceux du cancer du sein et du cancer colorectal. Nous vous avons mis les chiffres. Par exemple, s'agissant de la mammographie sur la dernière année connue, c'est-à-dire 2019-2020 : 3 243 femmes ont bénéficié de ce dépistage. Un petit peu plus de 2 300 personnes ont effectué un dépistage du cancer colorectal. Nous sommes sur des chiffres qui sont à peu près équivalents au regard des données régionales, mais on n'est jamais assez actif sur ces questions de dépistage.*

➤ **Zoom sur la natalité**

*Pour constater qu'il y a eu une baisse assez régulière sur cet aspect. Pour les personnes qui s'intéressent aux chiffres, une année comme celle de 2020, cela représente 730 naissances domiciliées sur la commune.*

➤ **Zoom sur la mortalité**

*Avec, là encore, quelques extraits choisis pour se donner des références sur cette question de la mortalité et de décès. La moyenne annuelle des décès est calculée sur les années 2013 à 2019. Elle est de 160 hommes et 159 femmes. Les principales causes de décès peuvent nous intéresser et nous faire préciser les choses. Il s'agit de moyennes annuelles.*

- *le cancer : 58 hommes/48 femmes ;*
- *les maladies cardiovasculaires : 34 hommes/40 femmes ;*
- *le diabète : 9 hommes/9 femmes ;*
- *le suicide : 5 hommes/2 femmes.*

*Il s'agit bien de moyennes annuelles et cela donne à voir les priorités qu'il nous faut souligner au regard de cette mortalité.*

*J'attire également votre attention sur deux autres données :*

- *la mortalité prématurée : elle concerne 38 % des hommes et 24 % des femmes. La mortalité prématurée est celle pour tous les Villeneuvois en dessous de 65 ans.*
- *la mortalité évitable : on est sur les moins de 75 ans. Cela représente un peu plus de 60 hommes et femmes sur une moyenne annuelle. Pourquoi ce chiffre-là est-il à considérer ? Car cela veut dire que c'est sur cette mortalité dite évitable que la prévention agit. C'est là où les choses ne sont pas normales. C'est là où il est possible de faire des actions ; je pense à la réduction des risques et à la prévention des*

*comportements et des addictions, par exemple.*

*J'ai encore quelques éléments à vous donner.*

➤ **Zoom sur la santé mentale**

*Même si, ici, nous évoquons des aspects plutôt psychiatriques, il est important de ne pas la considérer uniquement sous les seuls aspects psychiatriques. La santé mentale concerne chacun d'entre nous. On peut ramener cela au bien-être, à la qualité de vie et à la santé au sens large du terme. Les données que nous avons pu extraire dans ce diagnostic précisent la nature et le nombre de prises en charge en psychiatrie. Cela représente, sur 2017, un petit 5 % de cette population, ce qui donne à voir. La tranche d'âge des moins de 30 ans est la plus représentée. Les addictions et les troubles anxieux sont repérés mais moins qu'en région Hauts-de-France. Il est constaté une forte augmentation des troubles anxieux chez les étudiants pendant les confinements. On rejoint la question de ce que l'on a connu en termes de crise sanitaire. Le nombre de femmes est plus élevé. Cela est important par rapport à la moyenne de la région. Les hospitalisations sont plus rares au profit des suivis ambulatoires.*

➤ **L'offre de soin**

*Je vais rappeler la densité des médecins généralistes et je ne vais peut-être pas développer le reste. C'est la profession que nous regardons le plus fréquemment. Il y a 97 médecins libéraux. Il s'agit d'une densité pour 100 000 habitants. Vous êtes mieux lotis que l'ensemble des Hauts-de-France, sachant que parmi les médecins généralistes, il y en a aussi qui ne sont pas libéraux mais qui peuvent être salariés ou travailler dans des structures. Cela représente 60 médecins généralistes sur la ville. J'attire votre attention sur le fait que sur ces 60 médecins généralistes, 37 % ont plus de 55 ans. Quand on regarde la pyramide des âges et l'offre de soins, Villeneuve d'Ascq n'est pas dans ce que l'on appelle un désert médical mais soyons attentifs à la progression de l'offre de soins sur votre commune au regard de ces médecins installés.*

*Traditionnellement, on évoque également les infirmières libérales. L'intérêt de ces dernières, c'est qu'elles vont encore à domicile. On sent l'importance de la profession. Je vais peut-être passer sur les kinés dont on voit que Villeneuve d'Ascq est bien doté, tout comme les chirurgiens-dentistes.*

➤ **Les habitants répondant à l'enquête**

*C'est l'aspect qualitatif des éléments qui vient enrichir cette collecte d'informations. Ceux qui ont le plus répondu sont les aînés. Cela peut nous interroger sur la façon d'aller chercher l'information auprès des jeunes. Le public jeune a très peu été touché par l'enquête. Il faut peut-être d'autres moyens pour aller les inviter à des actions de santé. L'environnement et la qualité de vie sont les principales préoccupations des habitants ayant répondu. À repérer qu'un quart d'entre eux ne*

*pratique pas d'activités physiques. Quand on sait aujourd'hui l'importance parmi nos déterminants de santé de l'alimentation et de l'activité physique, on peut noter cet indicateur intéressant par rapport à la pratique ou pas de l'activité physique. La question de l'alimentation est plébiscitée dans les préoccupations, en particulier par rapport à l'équilibre alimentaire et également aux circuits courts. Il faut également relever plus globalement l'intérêt envers la prévention, notamment les dépistages à la fois individuels et organisés.*

➤ **Les constats enregistrés par les acteurs**

*S'il me reste encore quelques secondes, je vais compléter avec les constats enregistrés par les acteurs. Nous venons d'avoir les retours des habitants, voyons ce qui se précise par rapport aux acteurs à considérer, ici, au sens large ; il ne s'agit pas uniquement des professionnels de santé mais aussi des acteurs du social, les associations qui ont été sollicitées. Il y a une méconnaissance des ressources du territoire. Cela est important si on fait le lien avec le constat en termes de faiblesse dans la lisibilité de l'existant. Les choses sont là tout à fait confirmées. Les acteurs évoquent le besoin d'être aidés dans les démarches administratives en santé. Il s'agit d'une vraie préoccupation. Nous voyons aujourd'hui l'importance de l'informatique mais aussi les difficultés pour les habitants à essayer de s'en sortir avec cette question de l'informatique dans les démarches de santé. Comme je le disais précédemment, les taux de dépistage des cancers sont mitigés, relatifs. Concernant les affections longue durée, un tiers des Villeneuvois ont plus de 17 ans. Il y a peu ou pas de consultation gynécologique pour un tiers des femmes de plus de 20 ans. C'est également un constat qu'il nous faut souligner.*

*Je ne vais pas être plus long. Je vais simplement peut-être encore dire que ces constats soulignent encore une fois la part de l'alimentation, des difficultés liées à la nutrition ainsi que les difficultés de santé mentale au sens large que nous évoquions précédemment. L'ensemble de ces éléments chiffrés et qualitatifs conduisent à un certain nombre de perspectives. Le diagnostic n'a de sens que s'il dresse une série de priorités et d'actions à mener. Je vous laisse la parole pour cette dernière présentation liée aux perspectives.*

*Fin de la suspension de séance à 19 h 27.*

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Merci M. HINCELIN. Nous avons choisi que quelques slides car la présentation initiale durait plus de trois quarts d'heure. Nous allons tout de même vous épargner cela. Pour autant, il y a tout un livrable qui a été construit et qui vous sera transmis dans les jours qui viennent. Vous aurez ainsi plus d'éléments aussi bien chiffrés que qualitatifs.

Comme vous avez pu le percevoir, nous avons cinq axes qui vont permettre de décliner des projets durant tout ce mandat :

- un conseil local de santé mentale (CLSM). Il s'agit d'un axe fort et d'un projet qui est en train de se mettre en place. Je pense qu'il s'agit de la priorité. Il déclinera normalement un contrat local de santé. Des rencontres ont déjà été organisées avec le pôle de la psychiatrie. L'idée serait de faire un contrat local de santé mentale intercommunal, c'est-à-dire de pouvoir englober les sept petites communes qui sont dans notre périphérie. Des contacts ont été récemment pris avec les différents Maires de ces communes.
- l'alimentation et l'activité physique sont une des préoccupations avec le diabète et le surpoids, notamment chez les jeunes. Nous pensons mener des actions, des ateliers, des conférences et des actions de prévention sur le diabète, les maladies cardio-vasculaires ainsi que des animations sur l'alimentation en touchant tous les publics et dans toutes les structures, de l'Éducation nationale à des structures lambda sur le territoire. Il y a aussi un travail avec l'OMS et le parcours santé pour orienter le public vers des créneaux d'activité physique adaptée. Cela est en cours de réflexion ;
- environnement (qualité de l'air...) : il y a eu toute cette interrogation même si les habitants pensaient que Villeneuve d'Ascq était prête mais la définition de la ville nourricière n'était pas bien perçue, définie. Il y a un travail interservices qui va se mettre en place avec le service de la promotion de la santé et la mission citoyenneté durable et inclusive sur un comité de direction autour de cette question de la ville nourricière, la qualité de l'air et le logement ;
- sensibilisation et dépistages : je ne reviendrai pas dessus. Il y a là aussi un gros travail à faire sur tout ce qui est autour des cancers ainsi que le dépistage bucco-dentaire. Il y aura également un travail en relation avec la CPAM.
- comme je vous l'ai dit, un CLSM se mettra en place mais derrière, va se décliner très rapidement un contrat local de santé.

Concernant l'accès aux soins, nous avons une inquiétude concernant toute une population éloignée du numérique. Il s'agit d'une vraie préoccupation. Par exemple, de nombreuses personnes sont en grosse difficulté pour prendre des rendez-vous sur Doctolib car certains spécialistes ne passent plus que par cela. Il n'y a plus de secrétaire. Ce sont des plates-formes téléphoniques. Ce sont des facteurs qui excluent certaines populations. Il y a donc tout un travail de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement sur cet aspect.

Voilà en gros sur les trois années de mandat qui nous restent – quatre presque – les projets qui seront mis en œuvre. Nous avons à peu près tenu le timing, même si cela était compliqué avec 15 minutes alors que la présentation initiale demandait une heure.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est à la fois un très gros travail et un travail de longue haleine. Nous n'allons pas ouvrir un grand débat ce soir, mais si par rapport à l'exposé qui vous a été fait, il y a une ou des questions, je pense que vous vous ferez un plaisir de répondre. Essayons tout de même d'être synthétiques compte tenu de l'ordre du jour. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Vous avez ce document. Il n'est pas diffusé à tous les citoyens en version papier mais il est sur le site de la Ville.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Pas ce livrable, il est un petit peu plus grand.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je dirais la même chose après Saliha KHATIR ou je le dis dès maintenant : nous ne pouvons pas diffuser ces types de documents, qui sont extrêmement intéressants, à 25 000 exemplaires car il y aurait trop de gâchis de papier. C'est sur le site. Je disais à Jean-Baptiste LEGRAND que nous devrions faire une mention dans *La Tribune* pour les gens qui, comme moi, ne travaillent que sur du papier. S'ils veulent en avoir une version, ils nous le demandent et nous l'envoyons. Il s'agit tout de même de documents intéressants. Il est vrai qu'en version papier, c'est plus facile à annoter. Après, c'est aussi une question de génération. Je sais que j'écris tout à la plume. Je ne sais pas écrire un texte, sauf s'il est très court, directement sur l'ordinateur.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Catherine BOUTTÉ, groupe ACCES**

Est-ce que nous pourrions au moins avoir un exemplaire papier pour notre groupe ?

**Gérard CAUDRON, Maire**

Est-ce qu'il y en a de disponible ou pas ?

**Catherine BOUTTÉ, groupe ACCES**

Sinon, vous le mettrez dans la boîte aux lettres de Fabien DELECROIX.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je pense que ce n'est pas du gaspillage d'en faire des copies papier et d'en mettre dans tous les casiers sauf celui de BALEMENT qui m'a dit qu'il ne voulait aucune version papier. À part lui, les autres sont normaux.

**Catherine BOUTTÉ, groupe ACCES**

J'ai également une petite question. Je me demande si j'ai bien compris : dans la première présentation du diagnostic, il y avait un chiffre de 25 000 personnes qui ne sont pas couvertes par un médecin traitant. Je me dis que cela fait tout de même

presque la moitié de la population. Est-ce que j'ai bien compris ou pas ?

**M. HINCELIN, représentant du cabinet conseil LH**

Oui, c'est tout à fait cela. Cela est calculé sur certaines années. Là, nous avons la moyenne. Vous avez raison de porter cette attention-là car c'est bien ça.

**Catherine BOUTTÉ, groupe ACCES**

Je suis effarée.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Cela ne veut pas dire que les gens ne peuvent pas se soigner. Ils n'ont pas déclaré de médecin mais, quand ils y vont, ils ont tout de même une carte vitale.

**Catherine BOUTTÉ, groupe ACCES**

Oui, cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas couverts mais normalement, il faut avoir un médecin traitant pour le parcours de santé.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous avez raison mais il est vrai que, honnêtement, il y a des choses comme celle-là où on se demande tout de même pourquoi on doit déclarer un médecin traitant. Je l'ai fait. C'est toujours le même. Cependant, on doit pouvoir avoir le choix, y compris de changer de médecin à certains moments. Vous savez, pendant la pandémie, déclarer un médecin qui ne peut pas vous voir parce qu'il est lui-même soit atteint, soit tellement débordé... Comme je vous l'ai dit, quand j'ai fait le Covid, j'ai eu le mien au téléphone mais difficilement. Il n'avait pas le temps de me voir. C'est là qu'il y a parfois des rigidités administratives. Je ne dis pas qu'il ne s'agit pas d'un moyen d'assurer des suivis, mais c'est tout de même limite.

**Claire MAIRIE, Adjointe au Maire (hors micro)**

Jusqu'à 18 ans, ce n'est pas obligatoire.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il y a peut-être ça aussi. De plus, je me faisais une réflexion concernant les examens divers que les gens ne font pas. Je me disais que si j'étais méchant, je ferais un sondage dans l'assemblée : est-ce que toutes les femmes et tous les hommes qui doivent faire des examens les font ? Je ne pose pas la question car je serai obligé de lever le doigt dans ceux qui n'en ont jamais fait aucun de ce type. J'ose le dire. Ça non plus, ce n'est pas aussi évident. Vous savez, le coup de pied au derrière ou la menace de ne pas être remboursé de ceci ou cela, cela a ses limites. Il y a toujours un moyen de le détourner. C'est plutôt dans une politique de prévention pour convaincre les gens qu'ils ont intérêt à, que l'on peut améliorer les choses plutôt que de leur dire que s'ils ne le font pas, ils auront telle ou telle sanction. C'est un petit peu dans cet esprit-là que nous travaillons notre réflexion générale sur le rôle d'une municipalité dans le domaine de la santé. Il s'agit plus de convaincre.

C'est comme pour l'environnement. On ne gagnera la bataille de l'environnement et le sauvetage de la planète que si tout le monde s'y met. Ce n'est pas en interdisant ceci ou en mettant de lourdes contraintes sur celui qui va avec un véhicule plus ancien passer la frontière d'une des 95 communes. Tout cela a ses limites et c'est toujours contournable. En revanche, il faut expliquer et donner les moyens, donner l'information. La lettre de mission donnée à Valérie QUESNE en matière de politique de santé, en dehors de ce que nous allons faire en matière de santé mentale qui est très réglementé, c'est d'informer les gens et de faire toute la communication pour les convaincre que c'est dans leur intérêt, y compris de manger mieux, de manger moins. Il y a toute une série de choses qui vont en plus dans le sens de la politique municipale de ville nature et nourricière. Cela va dans le même sens. Ce n'est pas d'obliger à la cantine de manger du pain bio. Si les gosses n'ont pas envie et qu'ils le laissent et que nous le jetons, ce n'est pas vraiment un grand progrès. En revanche, aller dans le sens de l'explication sur ce que cela va apporter aux citoyens de manger du bio ou du circuit court ou du saisonnier, c'est quelque chose d'important. Notre politique de santé prend tous les aspects que vous avez évoqués.

**Claudine REGULSKI, groupe ACCES**

J'ai noté qu'il y avait moins de 700 réponses, ce qui veut dire que très peu de monde a répondu à cette enquête. Est-ce qu'il y avait un autre outil que l'outil numérique pour y répondre ?

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous savez, c'est comme les sondages.

**Claudine REGULSKI, groupe ACCES**

C'est parce que, en même temps, j'ai vu un autre chiffre qui disait que les quartiers prioritaires avaient beaucoup moins répondu. De ce fait, je me demandais si cela était lié à l'outil ou à une difficulté supplémentaire pour cette population de répondre à ce type de questionnement.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est exactement comme la participation aux élections. Dans les quartiers prioritaires, il y a un pourcentage d'abstention plus important qu'à Brigode. C'est comme ça.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Il faut bien se rappeler que cela a été fait dans la période Covid et confinement et couvre-feu. Je pense que les gens étaient aussi beaucoup plus centrés sur la crise sanitaire en elle-même. Il y a effectivement de l'abstention dans les quartiers prioritaires mais tous les supports ont été mobilisés : aussi bien le papier dans les mairies de quartier et dans les centres sociaux que le site de la Ville. Les jeunes avaient d'autres préoccupations que de se saisir de cela. Maintenant, lorsque nous avons interrogé certaines institutions, 700 c'est pas mal. Nous pensions avoir

beaucoup moins de réponses. Quelque part, ce sont plutôt de bons résultats. C'est peut-être quelque chose que nous renouvellerons. Il faut bien se dire que c'était aussi dans une période très particulière où les gens ne sortaient plus. Par exemple, ce n'était pas du tout la préoccupation des étudiants.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous savez, on se fait parfois un peu des illusions sur les expressions citoyennes, sauf quand ils sont vraiment pris à la gorge. Par exemple, lorsque je fais deux années de suite « Faites un vœu pour Villeneuve », j'en ai à peu près 300. C'est énorme par rapport à ce qui se fait ailleurs, mais c'est tout de même très peu par rapport au nombre d'habitants alors qu'il suffit de dire je voudrais bien qu'il y ait du soleil, je voudrais bien que les Insoumis ou les Verts gagnent les élections, je voudrais bien que Jean-Luc MELENCHON soit président de la République et Premier ministre à la fois. Vous voyez, c'est très simple. C'est comme par rapport aux jeunes. Je le dis toujours et je le redis là : j'ai une énorme confiance dans la jeunesse et cette dernière est souvent brocardée par les plus vieux – pas nécessairement les très vieux ; vous savez les bof entre 35 et 50 ans – tout cela parce qu'ils ne s'expriment pas comme nous. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas plus intéressés par les problèmes actuels et d'avenir que nous avons pu l'être, nous les vieux, dans les générations de 68. Il faut donc avoir ce recul-là. C'est pour cette raison que lorsque l'on parle de concertation ou de ce genre de choses, je dis toujours qu'il n'y a pas un moyen mais qu'il faut user de tous les leviers possibles et imaginables. C'est comme cela si on veut avoir du contact avec tout le monde.

Il n'y a pas d'autres questions ? Mme BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe naturellement Villeneuve d'Ascq**

Je levais la main depuis tout à l'heure.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Excusez-moi.

**Florence BARISEAU, groupe naturellement Villeneuve d'Ascq**

En fait, ma question porte davantage sur la suite. Est-ce que vous avez une idée des prochaines étapes maintenant que le diagnostic est posé ? On a vu l'esquisse d'une stratégie avec les bulles. Quelles sont les prochaines étapes ? Quand cela va-t-il éventuellement se décliner en plan d'action ? Quand cela sera-t-il possible ? Etc.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pour l'instant, le sujet sur lequel nous sommes, c'est de continuer avec tous nos partenaires à lutter contre la pandémie et ses effets. Demain, on peut à nouveau avoir les mesures de confinement, de protection, les tests généralisés, les nouvelles vaccinations quand on s'apercevra que les vaccins que nous avons eus ne sont plus

valables pour Omicron et ses dérivés. C'est donc cela et le dossier sur lequel Valérie QUESNE travaille concrètement sur la maladie mentale.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Voilà. C'est le projet qui est déjà bien engagé puisque nous avons rencontré le chef de pôle du territoire CDG 59 dans le domaine de la psychiatrie. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons fait le choix de l'intercommunalité pour toucher les petites communes. Le service et le chef de pôle ont pris leur bâton de pèlerin et ont commencé les rendez-vous avec les Maires des petites communes. En gros, je pense que le contrat local de santé mentale sera mis en place avant la fin de l'année. Là, nous sommes en train de préparer la convention. Lors du prochain conseil municipal, nous vous proposerons la création d'un poste de coordinateur qui sera financé pour moitié par l'ARS et pour moitié par la Ville avec une répartition avec les autres communes. Je pense qu'à la fin de l'année, nous pourrons commencer à le faire vivre. C'est le premier gros dossier. Après, il y aura d'autres actions de sensibilisation. Je pourrais en parler tout à l'heure. Il y aura une conférence et une soirée débat sur les addictions ouvertes à toute la population, avec un théâtre d'improvisation et un débat autour des addictions des jeunes et des moins jeunes en passant par un biais qui me fait moins peur : les addictions à l'écran. Cependant, on sait que derrière il y a les addictions autres telles que le cannabis. Cependant, le premier, c'est le contrat local.

**Gérard CAUDRON, Maire**

En ajoutant bien que vous avez bien entendu : c'est santé mentale et pas uniquement psychiatrique. Beaucoup de citoyens sont concernés.

**Florence BARISEAU, groupe naturellement Villeneuve d'Ascq**

Moi, tout va bien.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous avez de la chance. Sérieusement, lorsque l'on regarde le fonctionnement de nos sociétés, y compris nos propres comportements par moments d'excitation, d'irritabilité, il est vrai que nous ne sommes plus tout à fait pareils qu'il y a deux ou trois ans. On en a bien parlé. J'étais à la réunion de préparation. C'est vraiment quelque chose de plus large que simplement le psychiatre que l'on va voir lorsque l'on ressent véritablement le besoin d'un traitement en la matière. Bien. Nous pouvons en rester là. Un grand merci.

Il y a un autre sujet qui donne lieu à une suspension de séance : c'est le rapport égalité hommes/femmes. Saliha.

**Saliha KHATIR, groupe Génération.s**

M. le Maire, chers collègues, bonsoir. Il s'agit de la présentation du rapport de

situation égalité femmes/hommes 2021 pour la Ville.

Sur la **situation des ressources humaines au 31 octobre 2021** : la Ville compte 1 238 agents titulaires dont 754 femmes, ce qui représente 61 % de l'effectif total, et 484 hommes soit 39 % de l'effectif. L'âge moyen des femmes est de 48 ans et de 45 ans et 11 mois pour les hommes. En 2021, on a pu noter une moyenne d'âge globale en légère diminution qui s'explique par le fait que sur les recrutements qui ont été faits en 2021, un tiers des agents ont moins de 30 ans. On remarque aussi que la part des agents âgés de plus de 55 ans représente 28 % de l'effectif permanent dont 65 % sont des femmes.

Concernant **la structure de l'effectif par catégorie et par type de management** : sur les 210 managers répertoriés au sein de l'effectif, on compte 110 femmes soit 52,38 % et 100 hommes (47,62 %). La Ville permet donc l'accès aux femmes à des postes à responsabilité, même les plus élevés, dans l'administration puisque l'on voit qu'au niveau du management supérieur, on a 28 femmes et 27 hommes. Ce tableau démontre aussi que nous ne sommes pas dans une situation où les femmes se heurtent à un plafond de verre.

S'agissant de **la répartition par filière**, on est toujours dans des représentations classiques des métiers. Même si on peut noter quelques évolutions en faveur de la mixité sur certains métiers, on a tout de même une partie de la population masculine dans les filières sportives et de sécurité et une surreprésentation féminine dans les filières administratives, culturelles et médico-sociales.

Concernant **les mouvements de personnel**, la DRH a mis en œuvre un processus de recrutement neutre et égalitaire qui repose sur les compétences des candidats avec une volonté d'équilibrer les candidatures hommes et femmes. Elle a aussi procédé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 décembre 2021 à 109 recrutements dont 64 femmes.

**La formation** qui répond aux besoins en développement des compétences de la Ville mais aussi des agents : il n'y a pas de distinction de genre. Le bilan de la formation 2021 montre une participation équilibrée aux formations en termes de genre mais aussi en termes de catégorie.

Concernant **les avancements de grade et la promotion interne** : au titre de l'année 2021, l'avancement de grade a permis l'évolution de 52 femmes et la promotion interne de huit femmes, sachant que l'avancement de grade c'est l'évolution dans le même cadre d'emplois et la promotion interne, c'est soit un changement de cadre d'emplois ou de catégories.

Une petite remarque au titre de la promotion interne : si on regarde précisément, 39 % des agents promouvables étaient des femmes mais dans la décision finale de promotion, elles sont surreprésentées à 44 %.

Concernant **la rémunération**, le statut permet bien évidemment une rémunération en

fonction du grade, de l'échelon, selon les mêmes règles sans distinction de genre. Cependant, on note tout de même un écart de 2 532 € annuel soit 8,64 %. Cet écart se résorbe. Nous étions à plus de 2 700 en 2020. La différence tient au fait que les femmes travaillent moins que les hommes. Elles sont plus souvent sur des formules de temps partiel et elles effectuent aussi moins d'heures supplémentaires. Elles s'investissent plus dans leur vie familiale. On peut voir notamment le décrochage à la naissance d'un enfant selon les enquêtes INSEE.

Concernant **les conditions de travail**, les femmes représentent 61 % de l'effectif total de la collectivité mais elles passent à 89,8 % des agents exerçant à temps partiel.

287 femmes ont ouvert un compte épargne temps pour 175 hommes. En 2021, le télétravail a permis à 119 femmes (62,7 %) de télétravailler et à 71 hommes.

Concernant **les positions statutaires**, 19 femmes sont en disponibilité pour convenances personnelles contre huit hommes ; 10 femmes sont en disponibilité pour suivre leur conjoint contre un homme et trois femmes sont en congé parental. Nous avons noté une baisse de 50 % du nombre d'accidents. À noter les sessions de formations de prévention et les conduites à tenir qui ont pu avoir lieu sur les années 2017, 2018, 2019 et aussi une baisse des accueils physiques des personnes dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que les dématérialisations des procédures.

Dans le cadre des **politiques publiques**, une des priorités est d'intégrer cette promotion de l'égalité femmes/hommes dans l'ensemble des politiques de la Ville avec une volonté d'éviter les stéréotypes de genre dès la naissance. Nous avons les services qui s'occupent des enfants de zéro à trois ans et de trois à douze ans, notamment le service enfance, qui travaillent sur la parentalité, une implication de la maison de la jeunesse avec des actions phares au sein d'établissements. Par exemple, en 2021, ils ont travaillé auprès du collège Molière, du collège Camille-Claudiel et du lycée Queneau. Des ateliers ont pu être menés de façon pleinement mixte notamment lors de la journée internationale des droits des femmes avec le conseil des jeunes.

S'agissant de **l'accès à la culture, aux loisirs et à la pratique sportive**, la pratique sportive se fait sans distinction de genre, sans discrimination et pour tous les âges avec un soutien au sport au féminin et des actions spécifiques pour favoriser la pratique du sport vis-à-vis des jeunes femmes notamment dans les quartiers prioritaires (au Pont-de-Bois et bientôt à la Résidence). La Ferme d'en Haut a eu des actions annulées dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes en 2021 mais elle a toujours inscrit dans son projet un objectif de mixité notamment sur les artistes qu'elle sélectionne pour sa programmation.

Nous organisons chaque année la journée internationale des droits des femmes. La politique prioritaire inscrit notamment dans les axes santé bien-être à la maison de quartier Jacques-Brel. Le dispositif de réussite éducative a, par exemple, permis d'accompagner 32 % de filles. Des actions phares ont été menées par la Ville dans le

cadre d'Octobre rose avec une action de prévention auprès des agents de la Ville et du CCAS. Trente-cinq femmes ont participé à ces ateliers. Les dispositifs d'hébergement qui sont portés par le CCAS sont spécifiquement dédiés aux femmes. Nous avons l'hébergement d'urgence hivernale qui a accueilli 15 femmes et le dispositif alternatif d'hébergement collectif a pris en charge 10 femmes et 4 enfants. On compte globalement parmi les conseillers de quartier 46 % de femmes et 54 % d'hommes.

Le **plan d'action** qui ait été élaboré fin 2021 et qui doit se terminer fin 2023 : les deux premiers axes sont en cours. Nous travaillons notamment à la finalisation de l'action 2 avec la structuration de la mission égalité au sein de la collectivité avec un travail sur une fiche de poste et sur l'axe 2 la prévention et le traitement. Avec Jean-Michel MOLLE, sur les questions RH, nous travaillons notamment à la mise en place du dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, sexistes, des harcèlements et des discriminations, avec la signature à la rentrée de septembre d'une convention avec le centre de gestion.

Vous avez sur cette diapositive quelques actions qui ont été menées en 2022. J'attire notamment votre abstention sur une action du service enfance qui a lieu le mercredi 25 mai à Concorde dont le thème est l'égalité filles/garçons. Il y aura des chansons, des sketches qui seront présentés à cette occasion.

En collaboration avec Nelly BOYAVAL, nous avons élaboré une fiche de recensement sur la partie politique publique pour nous aider à recenser les actions qui sont mises en œuvre mais aussi pour les mettre en valeur dans ce rapport de situation en matière d'égalité hommes/femmes pour la Ville.

J'ai terminé. Merci pour votre écoute. Je tiens à remercier Mesdames CHWALKOWSKI et MORO pour leur contribution.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Grand merci, Saliha. Nous avons bien fait de t'attendre. Des questions ou des observations ? Allez-y.

### **Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Merci M. le Maire. Très rapidement. Je voudrais remercier Saliha avec qui j'ai échangé il y a déjà quelque temps sur le sujet. C'était une discussion très intéressante et fructueuse. Je voudrais juste dire qu'il avait notamment été question de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Je pense qu'il serait intéressant qu'elle soit éventuellement signée ou en tout cas que la majorité puisse s'en inspirer parce qu'il y a probablement des idées pour élargir le spectre des politiques publiques qui sont concernées par une volonté, une ambition en matière d'égalité femmes/hommes encore davantage que ce qui a été présenté ce soir. Je pense qu'il y a encore une marge de manœuvre. Merci.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. D'autres observations ? Pas d'autres observations. Nous pouvons considérer que la présentation a été faite. Maintenant, « il n'y a plus qu'à » pour continuer à améliorer les choses, en sachant que dans ces pourcentages tout dépend aussi des secteurs d'activité. Il est sûr que dans notre personnel, le personnel scolaire est tout de même très dominant par rapport au garage municipal et qu'on le veuille ou non, traditionnellement, même s'il y a eu des changements, les mentalités pèsent dans les recrutements. Je me souviens, j'ai été le premier à l'embaucher dans un CAL maternel un directeur, pour ceux qui l'ont connu, Patrick GABRIEL. À l'époque, les gens n'imaginaient pas qu'un homme puisse s'en occuper. On a tout de même bien progressé en la matière mais il y a des mentalités, y compris des choix de profession pour les hommes et les femmes elles-mêmes, qui pèsent après dans les recrutements. J'avais une directrice générale des services. J'aurais bien aimé en avoir encore une, mais je n'ai pas eu de candidature. Je n'ai pas eu de candidature ! Il faut prendre en compte tous ces aspects.

C'est comme les discussions sur la prévention de la santé ou sur l'environnement : il ne faut jamais sous-estimer, au-delà des décisions que l'on peut prendre ou des règles que l'on fixe, le travail d'éducation, de témoignage, d'information que l'on doit faire auprès de nos concitoyens qui ne sont pas au même niveau de réflexion que nous pouvons l'être lorsque l'on est engagé dans des structures comme la nôtre. C'est aussi un travail des élus. Je le dis parce qu'à une époque où on aurait finalement tendance à remplacer les élus par des technos, c'est un travail que les technos ne feront jamais, quelle que soit leur capacité. Nous ne sommes pas sur le même registre. Et, les élus locaux ne seront jamais sur le même registre que les chefs de service, aussi compétents soient-ils, que les directeurs, directeurs adjoints que l'on peut avoir dans une Mairie. C'est notre travail d'où l'importance d'être au contact des gens, y compris de participer à tout ce qui est vie associative, vie festive, fêtes d'école et autres. Ce n'est pas nécessairement de l'amusement. Cela prend beaucoup de temps. Cela prend du temps le soir et le week-end quand on pourrait aussi avoir le sentiment que l'on abandonne ses proches lorsque l'on fait ce travail. Mais, c'est le rôle d'un élu local et le jour où ce rôle disparaît et qu'un mandat local ne sera plus qu'un marchepied pour être député ou ministre, il y aura un gouvernement qui les supprimera en disant que ça coûte cher pour rien et il est vrai que cela coûtera cher pour rien ; pas cher par rapport à ce que coûtent peut-être d'autres choses mais pour rien.

Nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour proprement dit après ces trois présentations du voyage des familles de la Maison des Genêts, la politique santé et le rapport égalité femmes/hommes. Nous en arrivons au point numéro un.

## **II. CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE – AVIS DE LA COMMUNE**

**Gérard CAUDRON, Maire**

En toute gaieté, il s'agit de la création d'une chambre funéraire. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je l'ai moi-même appris : cela veut dire que le Préfet consulte pour avoir notre avis lorsqu'il y a un projet de chambre funéraire. Là, le projet se situe avenue de Flandre. J'ai considéré qu'il y en a déjà une avenue de Flandre et qu'il y en a déjà plusieurs sur la ville. Si on nous demande notre avis, je ne vois pas pourquoi nous n'émettrions pas un avis défavorable par rapport aux structures existantes. Maintenant, si vous en voulez plus, vous pouvez le dire mais moi, je vous propose un avis défavorable à la demande du Préfet. Est-ce que tout le monde suit cet avis ? Pas d'avis contraire à mon avis ? Pas d'abstention ? Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **III. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Merci M. le Maire. Mes chers collègues, il s'agit de plusieurs subventions aux associations patriotiques. Il n'y a pas de changement dans les montants sauf pour Terres du Nord, Terre de combat. Les autres sont au même montant que l'année dernière. Comme je l'ai expliqué en commission, Terres du Nord, Terre de combat est une association qui est née en 2020. Cette année-là, elle n'a pas fait grand-chose voire rien. En 2021, elle a eu 150 €. C'est ce que nous donnons la première année. Maintenant, elle a demandé 2 000 €. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une association qui fait beaucoup de choses. Ils sont notamment en train de préparer une exposition.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Moi, j'ai 22 000 sur mon document.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Non, c'est 2 000 pas 22 000, c'est une erreur. Ils sont en train de préparer une exposition, comme je l'avais dit en commission, qui sera visible en fin d'année, très certainement pour le 11 novembre. Elle le fait avec des jeunes car ce sont des jeunes qui préparent cette exposition avec Boris qui est le président de l'association et qui est aussi travailleur social au centre social de Flers Sart. Il s'agit d'un beau projet. Ils en ont plusieurs en tête mais celui-ci est programmé cette année.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions sur cette délibération, sur ces propositions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **IV. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES**

## **AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'une délibération formelle qui consiste simplement à verser le solde après l'avance votée sur la subvention à l'ADÉLIE. On avait voté la moitié et on verse l'autre moitié.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **V. AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE COLIS ALIMENTAIRES ET BALLOTINS CHOCOLAT**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Pour les aînés à Noël en remplacement du goûter de Noël et du banquet.

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Nous en avons parlé à de nombreuses reprises. Le dispositif a déjà été évoqué. Il a un franc succès. Nous avons relancé le marché car nous avons atteint les plafonds du précédent. C'est passé en CAO le 9 mai et il y a eu un avis unanime sur les deux lots : les colis et les ballotins de chocolats.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, des questions ?

### **Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Siégeant en CAO, j'ai bien entendu émis un avis favorable sur les critères d'attribution de ce marché. Sur la politique en elle-même, ce qui nous interroge, c'est : est-ce que la démarche ne devrait pas plutôt relever du CCAS ? Vous présentez la démarche comme étant dans une optique d'inclure les personnes âgées qui ne pourraient pas se rendre au banquet ou au goûter de Noël. Si cela est plutôt dans une démarche d'action sociale, est-ce que ce n'est pas au CCAS de mener ce genre de politique plutôt qu'à la Mairie ? C'est la question qui nous vient.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Vous êtes en train de retourner à l'époque de Jean DESMARETS, à la seule différence que ce n'est pas 63 ans mais 70 ans. On peut même ajouter que ce sont les élus qui servaient eux-mêmes dans les banquets. Non. Nous sommes dans un

autre monde. Nous avons des désaccords là-dessus. Vous ne votez pas et puis c'est tout. Vous trouvez qu'il est anormal que les citoyens quels qu'ils soient et quelle que soit leur situation voire leurs revenus puissent bénéficier de la part de la Ville d'un moment festif qui était avant les banquets ou les goûters qui ont été remplacés pour cause de pandémie par des colis. La question se posera l'année prochaine, si on n'est plus en pandémie, de savoir si nous cumulons les banquets et les goûters et tout de même les colis qui sont très appréciés. Nous n'allons pas avoir le débat aujourd'hui. Nous le verrons. Il y a une chose qui me hérissé dans votre propos et dans votre demande, c'est quand vous faites référence au CCAS. Cela me fait toujours penser à la discussion que j'avais lorsque j'étais tout jeune avec Alfred DEQUESNES, fils de l'ancien Maire socialiste, qui disait moi je ne participe à aucune manifestation car je considère que je n'ai pas à dépendre du CCAS pour bénéficier de festivités offertes par la Ville. C'est effectivement une autre mentalité. Ce n'est pas de l'assistanat. Ce n'est pas du CCAS. C'est simplement que, comme nous permettons à des plus jeunes de participer ou de bénéficier d'autres activités sportives, culturelles et autres qui nous coûtent largement autant que cela, cela fait partie de notre politique, de notre projet, de notre programme et pour nous, c'est indiscutable.

Quand vous serez élus, si un jour vous êtes élus, vous changerez tout cela. Le burkini à Grenoble – je dis cela parce que je viens de le relire dans la revue de presse – et à Villeneuve-d'Ascq, le fait que l'on paye les cadeaux que l'on fait à Noël parce que cela revient à ça : c'est un cadeau que l'on fait pour Noël aux gens de plus de 63 ans. Si on doit payer son cadeau, on peut aussi supprimer Noël et les arbres de Noël. C'est pour cette raison que nous n'en discutons pas : nous ne sommes vraiment pas dans le même monde. C'est votre droit d'être comme cela mais vous ne nous ferez jamais changer cela en la matière.

Cela veut dire en clair : sur la délibération de Sylvain ESTAGER, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Là, nous parlons des commandes, du marché. Avis contraire ? Abstention ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTÉ, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU).*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Dans le monde où nous sommes, il faut de temps en temps essayer d'ouvrir les yeux. Bon sang, je sais que ce n'est pas la chose la meilleure à partager mais c'est comme ça.

## **VI. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Merci M. le Maire. Cette délibération concerne la dotation de la Ville pour les fournitures scolaires qui se monte à 31 € par élève. Pour les écoles qui le souhaitent, 15 % de cette dotation, c'est-à-dire 4,20 €, peut être versé directement sur les coopératives scolaires, ce qui permet des achats spécifiques en fonction des besoins. Le reste est bien évidemment acheté chez les fournisseurs qui sont sélectionnés suite aux appels d'offres. Voilà pour cette première délibération.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VII. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTE**

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Cette délibération concerne trois subventions pour des classes transplantées concernant les écoles La Fontaine, Jean-Jaurès, Pierre-et-Marie-Curie, pour un montant de 6 000 € pour la première, 4 000 € pour la deuxième, 5 000 € pour la troisième. De façon générale, pour ces trois demandes de subvention, je demande que le projet soit voté en conseil d'école. Il y a des réunions avec les parents des classes concernées. Il y a en règle générale, et même systématiquement, pour ces trois écoles des échelonnements de paiement, des aides aux familles en difficulté et des demandes de subventions. J'oriente les écoles pour qu'elles demandent une subvention supplémentaire au Département dans le cadre des aides d'intérêt local. Cette aide est ciblée en majorité vers les familles en difficulté. Pour nous, il est extrêmement important que tous les enfants puissent partir.

Je vais vous demander quelques minutes d'attention sur le premier projet qui est une première. C'est vraiment un projet extrêmement intéressant, ce qui ne veut pas dire que les autres ne le sont pas. Il s'agit de l'école La Fontaine. Il s'agit d'une classe qui s'appelle sport, patrimoine et co-mobilité. Cette classe va concerner deux classes : une de CM1 et une de CE2 à l'école Jean-de-La Fontaine soit 46 élèves âgés entre 7 et 9 ans. Juste une parenthèse sur cette école Jean-de-La Fontaine : je tiens vraiment à préciser que nous atteignons une belle mixité sociale, en grosse partie par le choix de la municipalité de sa réhabilitation. Il nous a fallu des années mais nous commençons à vraiment avoir les effets de cette mixité sociale. Je reviens à cette classe. Celle-ci est bien évidemment toujours portée par un projet pédagogique de cette école. Celui-ci a quatre axes extrêmement importants :

- un axe sur les co-mobilités ;
- un axe sur les pratiques sportives, la découverte de nouveaux sports ;
- un axe de découverte du patrimoine local, architectural et aussi gastronomique puisqu'il y a eu un travail tout au long de l'année sur l'équilibre alimentaire, sur l'hygiène, sur le sommeil, etc. ;
- favoriser le bien vivre ensemble.

J'insiste pour dire qu'il y a de nombreux partenaires pour cette classe verte : l'Éducation nationale, le service enseignement qui porte toutes ces demandes, le service des sports puisque tout au long de l'année, une éducatrice sportive a accompagné tout le travail qui a été fait sur la pratique du vélo, etc. ainsi que deux associations : les Jantes du Nord qui ont fait des ateliers de réparation à destination des parents et des enseignants, et l'Association Droit au vélo. Comme je vous l'ai déjà dit, il y a plusieurs services municipaux : le service des sports, le service enseignement ainsi que le service enfance qui est partenaire cette année et qui a créé des jeux sur le Code de la route. L'idée est de partir à vélo jusqu'à Bailleul. Comme vous le savez, pour cela, il faut énormément d'encadrants. Mission accomplie : nous avons des encadrants du service enfance, des bénévoles, etc. Il faut également une voiture-balai qui va suivre le déplacement pour les vélos cassés, les bobos des enfants, etc. C'est un beau projet transversal. C'est un beau projet patrimoine, co-mobilité et sportif. Je vous remercie de votre attention.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Vous avez là une première affectation de crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte avec un salut particulier qui a été attribué à l'école La Fontaine. Je crois que cela en valait la peine. Nous avons tout de même dépassé les 10 millions de travaux pour la reconvertir. D'ailleurs, l'exemple de l'école La Fontaine me fait penser qu'avec les constructions – pas très nombreuses – de logements dans le cadre du projet Grand Angle–Centre-ville, nous allons avoir un besoin scolaire. Il y a donc deux solutions : soit on crée une nouvelle école – mais il faut, premièrement, trouver un terrain et, deuxièmement, acter la différence qu'il y a entre les populations, soit on profite de la réhabilitation en profondeur de l'école Verlaine que nous allons délocaliser sur l'école Claude-Bernard un certain temps pour transformer, agrandir le groupe scolaire Verlaine et permettre d'accueillir à Verlaine toutes les populations actuelles et futures du quartier de l'Hôtel-de-Ville. Cela vaut la peine d'y réfléchir. La décision n'est pas à prendre aujourd'hui. Toutefois, c'est un élément que l'école La Fontaine nous confirme. Il s'agit d'un problème de bâti, de qualité du bâtiment. C'est aussi un problème de pédagogie, de gens qui ont envie de. De toute manière, il faut que nous refassions ce groupe scolaire. Soit on le refait à l'identique pour la population actuelle, soit nous le faisons différemment pour pouvoir accueillir les nouveaux habitants du centre-ville.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Là, nous avons toute une série. Il s'agit des associations de parents d'élèves.

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

C'est assez classique. Ce sont les associations de parents d'élèves à qui nous donnons...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération sur les associations de parents d'élèves des écoles et des collèges, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous en arrivons à Valérie QUESNE. Je passe la présidence à Maryvonne pour cette question car j'ai une urgence.

*M. CAUDRON passe la présidence à Mme GIRARD à 20 h 20.*

## **IX. CREATION D'UN CONSEIL VILLENEUVOIS DES AINES (CVDA) ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Cette délibération sollicite l'autorisation de la création d'un CVDA et l'adoption du règlement intérieur. Qu'est-ce que le conseil villeneuvois des aînés ? Il s'agit d'une instance consultative, d'une manière de consolider les contributions citoyennes. Il s'agit d'un laboratoire d'idées sur tout ce qui concerne la vie dans la cité, les projets communaux. S'il figurait dans notre projet politique, il a notamment commencé à émaner lors du Forum des aînés des 15 et 16 octobre 2021 où il y a eu des échanges avec les partenaires. C'est à ce moment-là que nous avons commencé à requérir l'ensemble des partenaires et des participants afin de savoir s'ils étaient intéressés pour candidater.

Vous avez tout le cadre réglementaire et ce qui va régir l'organisation et l'installation de ce conseil des aînés villeneuvois. En gros, il va traiter de quatre thématiques mais il s'agit d'une liste non exhaustive : la solidarité, l'environnement, la fracture numérique et la culture. Quarante candidats seront répartis sur trois collèges :

- un collège n° 1 des citoyens villeneuvois de 63 ans et plus. C'est le plus important. Bien entendu, tous demeurent à Villeneuve d'Ascq ;

- un collège n° 2 des citoyens villeneuvois intergénérationnel pour ouvrir un peu et ne pas simplement traiter des questions de vieux par les vieux ; excusez-moi de la caricature. Je pense que nous avons des expertises et des compétences à exploiter encore après 62 ans ;
- collège °3 des représentants des associations et/ou partenaires institutionnels, des entreprises et/ou activités libérales. Cela peut notamment être aussi des professionnels de la santé, etc.

Donc, trois collèges, quarante personnes. Il y a eu un appel. Ce sont des personnes pour lesquelles nous soumettrons des dossiers, des questions. De par leur expérience, elles pourront être force de proposition, amener des avis, des réflexions ou des désaccords.

S'agissant de la gouvernance, nous nous sommes inspirés du cadre réglementaire des collectivités territoriales. De ce fait, il est présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire puisqu'il s'agit d'un dossier porté sur la délégation des aînés, donc par l'Adjoint délégué aux aînés. Pour autant, sur chaque atelier, seront désignés des rapporteurs. Il y aura un appui logistique soutenu par le service de la maison des aînés avec un animateur identifié, un référent.

Les recrutements : comme je vous le disais, cela date de 2021 car nous avons été quelque peu contrariés par la crise sanitaire. Il y a eu un appel à candidatures. Nous avons limité le nombre à 40 car nous pensons qu'au vu des ateliers, cela ferait de grandes messes et serait peu productif, qu'il y aurait peu d'interactions et de dynamique dans les groupes de travail. Cet appel à candidatures via *La Tribune* a été lancé en décembre 2021. Il a été réaffirmé sur le site de la Ville jusqu'en janvier 2022 avec une date butoir au 31 janvier 2022. À l'époque, il y avait très peu de candidatures. Nous avons donc relancé nos partenaires à partir du 17 janvier sur tous les supports : Facebook, site de la Ville. Un article est également paru dans *Nord Éclair* le 25 janvier. L'appel à candidatures a sollicité à nouveau un peu plus de candidatures. Il y a eu un article dans *La Tribune* en mars 2022 et nous avons à ce jour atteint les 40 candidats.

Aujourd'hui, nous vous demandons d'autoriser cette installation. Il y aura une réunion d'information pour les 40 candidats et une installation officielle au Conseil municipal du mois de septembre avec présentation de chacun d'entre eux.

Nous vous demandons aujourd'hui d'autoriser la création de ce CVDA et d'adopter le règlement intérieur.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Merci Valérie. Mme SALANON.

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Merci beaucoup Mme GIRARD et merci Mme QUESNE pour cette présentation de cette délibération. Notre groupe a lu avec attention et intérêt le projet de création du conseil des aînés ainsi que le projet de règlement intérieur. Bien entendu, notre groupe partage vraiment les enjeux. Nous sommes vraiment favorables aux

instances de concertation qui permettent d'écouter nos concitoyens et concitoyennes ainsi que de les impliquer dans la vie de la cité. Notre groupe est également favorable à la valorisation de cette implication citoyenne. Nous approuvons donc ce projet qui date – et là, je parle sous le couvert de Florence BARISEAU – de plusieurs années. A priori, il était déjà dans le projet municipal 2014–2022 de M. le Maire.

Pour autant, nous sommes un peu surpris par la méthode. Nous découvrons encore ce soir des amendements venant du groupe ACCES qui ne nous ont pas été envoyés en amont et que nous aurions bien aimé avoir. Là, je vais citer M. le Maire. Tout à l'heure, il disait qu'en termes de concertation, il n'existe pas forcément un seul moyen de faire mais qu'il faut user de tous les moyens, de tous les leviers qui existent. Nous souhaitons, si cela est possible – nous vous le demandons le plus humblement du monde – que l'ensemble des groupes municipaux, comme vous l'avez fait pour la nouvelle charte des conseils de quartier, puissent être associés à la réflexion dans l'objectif d'enrichir le projet, le règlement intérieur notamment, par des propositions constructives. Nous avons pas mal de propositions à faire, d'idées qui peuvent également être intéressantes. Nous ne sommes donc pas contre le principe de cette instance des aînés.

Nous avons une proposition à vous faire, si cela est possible. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une installation mais d'une création, nous vous demandons, si cela est possible, le report au prochain Conseil municipal de juin. Cela nous laisserait le temps de nous réunir en groupe de travail pour pouvoir essayer de rendre ce projet encore plus efficace et essayer d'optimiser les missions et le fonctionnement de ce conseil des aînés. Voilà, il s'agit d'une proposition de notre part.

Merci de votre écoute.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Merci Mme SALANON. Valérie, tu réponds tout de suite ? Mme BOUTTÉ a demandé la parole.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Je ne comprends pas bien. C'est le report de quoi ? De la délibération ?

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

De la délibération, oui.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Il faut bien savoir que nous avons des craintes. Déjà, il y a des choses qui vont certainement évoluer au cours du mandat, nous ne savons pas bien ce qui va se passer, la dynamique du groupe, les personnes qui vont le composer. Il y aura forcément des réajustements au fur et à mesure, des écueils, pour que cela fonctionne le mieux possible. C'est tout de même un projet qui remonte au mois d'octobre 2021. Il y a, certes, eu la crise entre deux mais certains ont candidaté depuis ce moment-là. Nous craignons aujourd'hui qu'il y ait à nouveau une

déperdition. Certains nous disent j'ai candidaté et il n'y a rien qui se passe aujourd'hui. Il y a des personnes qui sont maintenant très pressées de pouvoir entrer dans cette contribution. Les gens se sont présentés et il y a une réunion le 24 juin. Après, on va perdre des gens en cours de route. Je pense qu'il faut commencer. On y va et il est évident que l'on pourra à un moment donné revenir devant le Conseil et réajuster. Si vous avez des propositions en cours de route, nous pourrions éventuellement les acter. Mais là, on aura de la perte et on va recommencer. Cela ne sert peut-être pas à grand-chose. L'installation sera effective en septembre.

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Nous ne pouvons pas faire une petite réunion avant le 24 juin ?

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Sous quel format ?

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Un petit groupe de travail.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Comme nous l'avons fait pour les conseils de quartier.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Je veux bien mais il faut désigner les personnes qui le composent. Un représentant par groupe, c'est ça ? C'est pour revoir le règlement ? Pour voir s'il y a des choses à remanier ?

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Ce serait plus constructif que de déposer des amendements. Notre proposition va vraiment dans le bon sens. Ne vous méprenez pas sur l'enjeu.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Tout à fait d'accord. J'ai d'ailleurs découvert les amendements lundi soir. Je trouve que cela n'est pas très correct ; excusez-moi. Cela faisait trois semaines que nous avons eu la commission et nous aurions donc pu en débattre autrement. Si je n'avais pas lu mes mails hier soir, je ne les découvrais pas. Il n'y a pas de souci. En revanche, je pense qu'il faut tout de même maintenir la réunion d'information aux candidats. De toute façon, il y aura aussi cette présentation au Conseil de septembre où les gens se présenteront. Sinon, nous allons perdre des gens. Certains ont candidaté depuis le mois d'octobre et il y en a qui commencent à se dire que c'est finalement un effet barbe à papa. Il n'y a pas de souci, nous pouvons faire cela.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

C'est bon ? Je pense que c'est bien comme cela. Mme BOUTTÉ.

**Catherine BOUTTÉ, groupe ACCES**

Nous avons bien conscience que les amendements ont été déposés hors délais et nous nous en excusons par avance. Ah, confirmation de mes camarades : nous étions dans les délais. En revanche, il est vrai que de notre côté aussi, il a fallu le temps que nous nous consultations les uns, les autres et nous n'avions pas eu l'information qu'il y avait un recrutement avant la dernière commission. Il fallait donc que nous ayons le temps de nous pencher sur le problème. Je vais donc lire mon intervention à ce sujet.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci pour la présentation de ce projet. Lors de la commission 5, nous avons pu obtenir des précisions concernant le projet de constitution de ce conseil des aînés et nous remercions Mme QUESNE qui avait répondu dès lors à nos premières questions même s'il en est apparu d'autres après.

Cependant, nous souhaiterions vous faire part de quelques points qui nous interpellent : est-il vraiment nécessaire que cela soit une élue du Conseil municipal adjointe qui préside cette assemblée ? Nous avons bien compris, lorsque nous avons posé la question, que ce choix avait été fait dans un souci d'efficacité pour garantir le bon fonctionnement de l'instance. Nous pensons néanmoins que la démarche serait plus démocratique et plus participative si les membres élaient eux-mêmes leur président, comme cela est le cas pour les conseils de quartier qui élisent leur coordinateur.

Les modalités de recrutement pour cette assemblée nous interpellent également. L'information a-t-elle été assez largement diffusée et le délai pour candidater assez long ? Il s'avère que dans la chronologie que vous nous avez donnée, il semblerait qu'il ait fallu du temps pour que les gens s'inscrivent, etc. Mais si nous n'avons pas plus de candidats que le nombre nécessaire, on n'a pas de possibilité de choix. Quoi qu'il en soit et conscients du fait que cela a pu échapper à notre vigilance, cela n'était pas parvenu jusqu'à nous à ce moment-là. Si nous avons bien compris, les candidatures sont closes et les candidats sont déjà investis, ce qui semblerait vouloir dire qu'il y a eu exactement le même nombre de candidats que de places. Nous nous étions demandé si cela était un hasard mais vous venez de nous expliquer que non : vous avez dû continuer l'information jusqu'à ce qu'il y ait assez de candidats.

Pour terminer, nous avons bien conscience que ce ne sera pas une instance décisionnelle mais consultative. Néanmoins, les sujets pourraient-ils être un peu élargis au-delà des problèmes spécifiquement liés aux aînés ? Nous avons toute confiance dans leur capacité à intervenir dans bien d'autres domaines et donc pourquoi ne pas élargir un petit peu. Je trouve que la proposition de retravailler est intéressante. Nous faisons nous aussi nos propositions dans un but constructif et nous apprécierions également qu'il y ait encore un petit temps de travail ensemble pour l'améliorer en ce sens. Merci de m'avoir écoutée.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Effectivement le délai était très court, même si vous étiez dedans. Je sais que c'est lundi soir que j'ai découvert les amendements et je le regrette, d'autant que la

commission avait eu lieu trois semaines plus tôt. De plus, c'est un débat qui avait été amorcé. C'était donc déjà connu. Nous en avons échangé en aparté. Sans remettre le projet d'une réunion pour retravailler le règlement, en sachant qu'il y a des choses qui resteront car il s'agit tout de même d'un projet du mandat même si des choses pourront peut-être être amendées ou enrichies – il n'y a pas de problème là-dessus - nous proposons de l'adopter aujourd'hui comme cela sans les amendements et nous retravaillerons sur d'autres réunions le règlement intérieur avec vos propositions. Je pense qu'il faut que nous avancions.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

J'ai bien vu l'aparté. Je ne suis donc pas tellement étonnée que vous ayez un petit peu changé d'avis. Contre-proposition : nous maintenons le vote de la délibération, on fait le groupe de travail mais on s'engage à présenter éventuellement une délibération modifiée au Conseil de septembre.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

On avance et il faut... *Propos hors micro.*

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Est-ce que vous me dites oui au fait qu'à l'issue du groupe de travail, il y aura une nouvelle délibération en septembre ?

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

C'est ce que nous disions également : tout va évoluer. On ne connaît pas la dynamique du groupe, la façon dont cela va se passer. Il y aura peut-être des déperditions au cours des réunions de travail.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

M. DELECROIX.

**Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Merci Mme GIRARD. Pour un peu préciser les amendements et leur esprit. Déjà indiquer qu'il y a réellement eu un travail de notre groupe entre votre commission et ce conseil de ce soir. C'est pour cette raison que nous n'avons pas pu directement proposer les amendements en commission. Cette dernière a servi à ce qu'après nous nous réunissions et qu'à partir des informations qui y ont été échangées, à réfléchir et à avoir ces amendements qui sont élaborés et qui tiennent compte du calendrier qui est le vôtre. Nous avons bien compris que vous voulez, pour le prochain conseil, que nous votions les candidats à cette instance et que nous puissions la mettre en place en septembre. C'est pour cette raison que nous parlons du 17 juin dans le deuxième amendement. Vous voyez que ces amendements ne sont pas là pour tout chambouler. Au contraire, c'est plutôt pour préciser des choses ou parfois en proposer. Je pense que le Conseil municipal est aussi un lieu où nous sommes réunis et qui est fait pour débattre et pour échanger. Nous avons déposé les

amendements dans les temps. Après, si les temps ne sont pas suffisants, il faut peut-être revoir le règlement intérieur dans ce cas. Pour moi, il est normal que nous discussions de ces amendements qui sont là, sur table. Vous savez, je transmets les amendements au Maire dans les deux jours qui précèdent le Conseil. Il est vrai qu'il s'agit d'un délai relativement court ; nous n'allons pas nous le cacher. Cependant, le règlement dit aussi que nous pouvons déposer des amendements y compris en séance. Nous aurions donc très bien pu les déposer en séance si nous étions dans une optique pas constructive.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Oui mais en même temps, lundi soir, ce n'était pas très constructif. Il n'y a pas eu non plus de temps d'échange même entre nous. Nous arrivons le lendemain mais, excusez-moi, nous avons tous des métiers et des engagements professionnels qui ne nous permettent pas non plus de pouvoir en échanger. Je les ai découverts lundi soir et, apparemment, les autres élus ne les ont pas eus.

**Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Pour compléter mon propos. Il faut aussi être clair : nous sommes en train de parler d'une délibération sur un conseil villeneuvois des aînés que vous êtes en train de mettre en place depuis un an et demi alors qu'il n'est pas encore voté. J'ai envie de dire qu'en termes de façon de faire les choses, de méthode et de délai... Nous faisons des propositions avant cette délibération. À l'inverse, du côté de la majorité, on a un peu mis la charrue avant les bœufs vu que les demandes de candidatures ont été faites avant même que le conseil ne soit voté en Conseil municipal ou que le règlement intérieur le soit.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

M. DELECROIX, c'est pareil pour les conseils de quartier. Il y a un appel avant.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Pour les conseils de quartier, comme l'a rappelé Mme SALANON, le règlement intérieur a fait l'objet d'un travail collectif. Il est vrai que nous voulons bien être constructifs mais nous le faisons dans la mesure de nos possibilités aussi.

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

D'une façon plus générale, il faudrait qu'il n'y ait pas de faux débats sur un vrai sujet. La démarche qui vous a été proposée et qu'a très bien rappelée Valérie est une démarche de constituante, c'est-à-dire que vous avez une structure à créer ; on n'est effectivement pas comme dans les conseils de quartier. La démarche a été lancée depuis un an. Comme le disait Valérie QUESNE, l'idée est de pouvoir, à un moment, acter la création pour pouvoir avancer sans préjuger des évolutions importantes et du fonctionnement qui va accompagner la création dans l'année qui va suivre. Il n'y a donc pas de malice dans la démarche municipale à lancer les choses avant. Il n'y a pas de problème pour en reparler en groupe. Nous lançons les choses. Il y a une

souplesse aussi, comme vous le savez, dans la pratique. C'est comme pour les conseils de quartier dans le mandat précédent où il y avait un nombre de personnes qui étaient potentiellement à même de siéger et quand il y en avait un peu plus, on les prenait tout de même car le tout c'est que cela vive. Comme l'a rappelé Valérie QUESNE, nous n'arrivons pas avec une démarche où ce conseil est figé, acté, validé et on va imposer des règles. À un moment, il y a une démarche où effectivement nous recrutons, il y a un appel à candidatures, les gens ont du mal à se bouger car ils ne comprennent pas très bien et puis cela va mieux et on a un volume de candidatures qui est satisfaisant. À partir de ce moment-là, deuxième étape – c'est ce qui vous est proposé ce soir – on lance les choses et vous pourrez discuter avec les citoyens et citoyennes qui sont intéressés. Cela n'empêche pas en parallèle d'amender, de se voir avant pour que l'on puisse interroger tout cela ensemble, entre élus, et ensuite de continuer à coconstruire directement avec ceux qui ont décidé de participer. Il y a un moment où nous allons brasser tout cela. La finalité, ce n'est pas juin, ce n'est pas septembre, mais c'est sans doute d'ici un an quand la structure aura commencé à réfléchir, à produire, à construire, il faudra amender tout cela.

Ayez bien en tête la démarche : elle sera similaire à celle du conseil écologique local. Il y aura un temps de création. Nous sommes sur une logique de constituante. Sur une structure qui est originale, qui ne peut pas être pensée de façon complètement structurée, carrée, cadrée en amont parce que c'est le principe de la coconstruction et de la coévolution par rapport à la façon dont elle respire, fonctionne. Il y a beaucoup de certitudes mais aussi beaucoup d'incertitudes. Nous faisons avec, donc pas de faux débats par rapport à cela. Il vous a été proposé de le lancer. Nous pourrions rediscuter des contours, y compris de ce qui concernait vos amendements. Il y a des principes qui ont été actés et validés et qui sont très clairs dans la démarche municipale. Je crois que cela a été exposé en commission. On peut effectivement, à l'instar d'autres dossiers, continuer à travailler au sein d'un groupe de travail spécifique au terme duquel chacun exprimera ses positions de façon constructive ; opposition franche ou pas, chacun est libre de ses positions.

### **Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

M. DELECROIX.

### **Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Merci Mme GIRARD. Dans l'esprit de constituante dont vous parlez, auquel nous adhérons sans problème, les amendements qui sont là sont justement pour permettre cela au mieux parce que nous n'allons pas modifier la composition du conseil des aînés en cours de route. Nous n'allons pas, un an après, dire aux gens que nous allons finalement changer les gens qui sont dans le conseil des aînés. Un des amendements porte sur la composition. De la même manière, l'organisation de base, c'est-à-dire le fait d'avoir une élection au sein de ce conseil pour pouvoir avoir une implication qui soit plus grande et donc aussi un côté plus constituant, fait l'objet du premier amendement. Le deuxième est simplement pour préciser la date vu qu'il n'y en a aucune qui est précisée dans la délibération. Il faut tout de même une date de fin de possibilité de candidature qui existe et qui soit précisée dans la délibération.

Cela me semble nécessaire. Nous maintenons donc, évidemment, les amendements.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Cela sera finalisé lors de l'installation du mois de septembre. Il y aura justement une réunion le 24 juin pour voir les candidats et voir comment ils l'auront perçu aussi. Il faudra peut-être préciser les périmètres. Aujourd'hui, comme je le disais, cela n'est pas figé dans le marbre. Il va de toute façon évoluer. Nous ne connaissons pas bien la dynamique. Il y a des personnes retraitées et des non retraités, des personnes tout de même très jeunes qui viennent de divers horizons. Il faut voir un petit peu comment tout cela évolue, comment le groupe va vivre. Les thèmes que nous avons actuellement posés ne seront peut-être pas les bons. Si nous n'avons pas eu beaucoup de candidatures au départ, nous pouvons peut-être nous demander ce qui se passe, ce qu'ils attendent. Il y a tout cela à mettre en place. Je pense qu'il y a un cadre à mettre au départ. Nous l'installons puis il évolue. Maintenant, nous avons tout de même eu des difficultés à trouver 40 candidatures. Il y a des gens qui ont des frilosités, qui se demandent ce que c'est, qui ne connaissent pas la vie politique, qui disent qu'ils ne sont pas des politiques. Il a vraiment fallu parfois redéfinir ce que c'est. C'est un laboratoire d'idées, en gros.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Mme SALANON.

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Merci. Notre groupe va vous faire une ultime proposition. Dans ce cas, est-ce que nous pouvons voter la création du conseil villeneuvois des aînés – pas la constituante de MELENCHON, excusez-moi de vouloir un peu rigoler – et de ce fait, reporter l'adoption du règlement intérieur ? Si jamais vous n'êtes pas d'accord, nous vous demandons un vote divisionnaire sur la délibération.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Valérie.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Vous souhaitez voter le principe de l'installation. Nous faisons un groupe pour retravailler les articles, la gouvernance, etc.

*M. CAUDRON reprend la présidence de séance à 20 h 46*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je propose que nous votions les amendements. Ils sont arrivés dimanche après-midi alors qu'il y a eu des réunions de commission. Tout cela était public. Bon. Ça va

bien ! Nous mettons au vote les trois amendements. Moi, je vote contre de toute manière. Écoutez, j'étais sorti et par hasard je suis retombé encore sur Grenoble et Éric PIOLLE : 69 % des gens sont contre le burkini et il le décide. Quand on est dans l'opposition, on considère que les élus ne doivent pas décider et que cela doit être je ne sais qui et lorsque l'on est dans la majorité, on décide contre l'opinion publique ! Il y a des limites ! On met au vote. On est en démocratie, on met au vote. Donc qui est d'avis d'adopter le premier amendement le manifeste en levant la main.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

*Propos hors micro.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Eh bien, vous ne participez pas.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Non, ils ont fait une autre proposition.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Oui mais non, c'est tout.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

*Propos hors micro.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Écoutez, arrêtez ! On va parler de la Région ou du Gouvernement. Arrêtez !

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Non, ils ont proposé de voter la délibération.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pour l'instant, nous votons pour ou contre les amendements et après, on va répondre aux propositions de vote séparé de Mme BARISEAU que je n'ai pas entendues. Pour l'instant, nous votons les amendements qui ont été proposés dimanche après-midi. Premier amendement : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

*Le premier amendement du groupe ACCES est rejeté à la majorité (vote contre de la majorité municipale ; vote pour du groupe ACCES ; le groupe naturellement Villeneuve d'Ascq ne prend pas part au vote).*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Deuxième amendement : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne

prend pas part au vote ?

*Le deuxième amendement du groupe ACCES est rejeté à la majorité (vote contre de la majorité municipale ; vote pour du groupe ACCES ; le groupe naturellement Villeneuve d'Ascq ne prend pas part au vote).*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Troisième amendement : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

*Le troisième amendement du groupe ACCES est rejeté à la majorité (vote contre de la majorité municipale ; le groupe naturellement Villeneuve d'Ascq ne prend pas part au vote).*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Et nous soumettrons à une commission ad hoc votre proposition. Mais non, mais ça va bien ! Nous savons très bien ce qu'il y a derrière tout cela, donc ne nous prenez pas pour des imbéciles !

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Il faut voter la délibération.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous allons maintenant voter la délibération et là, vous demandez des votes séparés.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Excusez-moi, M. le Maire, est-ce que je peux intervenir juste une seconde ou une minute ?

**Gérard CAUDRON, Maire**

Oui, le temps que vous voulez. Ici, nous ne limitons pas le temps de parole, ce qui n'est pas le cas partout, y compris dans vos municipalités.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

C'est très bien, je vous en remercie. Juste pour dire que nous allons nous abstenir sur cette délibération par conséquent puisque nos amendements n'ont pas été votés. Et, puisqu'il a été question du conseil écologique local, pour nous, ce conseil villeneuvois des aînés n'était pas forcément la priorité. On pensait que le conseil écologique local était davantage prioritaire. Nous nous étonnons un peu que ce soit cela...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous êtes dans l'opposition. Nous sommes la majorité. Nous menons notre

calendrier comme vous menez les vôtres là où vous avez la majorité.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Tout à fait mais cela ne nous empêche pas de dire que nous aurions trouvé que le conseil écologique local était prioritaire par rapport au conseil villeneuvois des aînés. Je vous remercie.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mais on aura les mêmes problèmes qu'aujourd'hui avec le conseil écologique local ! Vous aurez les mêmes demandes et les mêmes comportements.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Pas forcément.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mais si ! Votre problème, quand vous êtes minoritaires, c'est d'enlever du pouvoir aux élus. Quand vous êtes majoritaires, c'est de prendre le pouvoir. Vous expliquerez, sur le burkini et Éric PIOLLE, comment on peut être élu, avoir 70 % de la population qui est contre et dire c'est moi qui décide. Et ici, sur des bricoles, de savoir si un Adjoint a ou pas le management du lancement d'une instance comme celle-là que ce soit pour le conseil des aînés ou pour le conseil écologique, là, ah bah non, il faudrait que, il n'y aurait qu'à ci. Arrêtez de nous prendre pour ce que nous ne sommes pas !

Comment vous faites pour voter par tranche, compte tenu des observations de Mme BARISEAU ? Vous voulez me préciser ce que vous voulez voter en découpé ?

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

C'était Mme SALANON qui avait fait cette proposition, donc moi-même. Nous proposons de voter la création du conseil...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je m'excuse, je n'étais pas là.

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

C'est pour ça ! Nous étions dans la construction tout à l'heure avec Mme QUESNE et avec...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Bah, vous avez un chef aussi !

**Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

C'est dommage ! Nous proposons donc de voter la création du conseil villeneuvois

des aînés et de faire un vote divisionnaire sur l'adoption du règlement intérieur ou de le reporter ou alors nous nous abstenons et de maintenir la proposition de groupe de travail échangée tout à l'heure.

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Vous votez la délibération et l'installation mais je pense qu'il faut le règlement intérieur sinon nous n'avancerons pas plus. La seule chose c'est que derrière, on peut toujours le retravailler même sur le prochain Conseil. Il faut une gouvernance. Je ne peux rien installer si...

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

*Propos hors micro.*

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Une création d'un conseil, point barre, mais cela ne veut pas dire grand-chose derrière.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

*Propos hors micro.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

D'autant que c'est dans notre programme. Non seulement nous l'avons voté mais les citoyens l'ont voté. Nous allons mettre au vote la délibération et Valérie réunira pour voir après comment nous l'adaptions éventuellement.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Pardon, M. le Maire, le vote divisionnaire est de droit. Il y a deux questions dans la délibération. Je vais répéter : nous approuvons la création du conseil des aînés tel que cela est stipulé. Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la création de cette nouvelle instance : oui. D'adopter le règlement intérieur : abstention.

**Gérard CAUDRON, Maire**

D'accord. Je mets donc aux voix séparées le principe de la création. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

*La création du conseil villeneuvois des aînés est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe ACCES).*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Le règlement intérieur tel qu'il est aujourd'hui mais qui peut être modifié : qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ? Avis contraire ? Abstention ?

*Le règlement intérieur du conseil villeneuvois des aînés est adopté à l'unanimité des*

*suffrages exprimés (abstention du groupe ACCES et du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq).*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà, j'ai retrouvé mon opposition unie ; cela me fait du bien par ces temps de division. Nous allons finir par les marier ! Ce ne seront plus des Nupes mais des Dupes. Nous pouvons passer à la délibération suivante. C'est toujours Valérie.

## **X. AFFECTATION DE CREDITS AU TITRE DE L'ANNEE 2022 DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES AINES**

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'une délibération classique que l'on retrouve annuellement sur l'autorisation de versement de subventions à différents clubs dont vous avez la liste qui est jointe.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022/2024 DE L'ASSOCIATION ABLAV (ASSOCIATION DE BENEVOLES ŒUVRANT AUX LOISIRS DES AINES VILLENEUVOIS)**

**Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

L'ABLAV : l'Association de bénévoles œuvrant aux loisirs des aînés villeneuvois. Tous les trois ans, nous avons une convention qui doit être renouvelée. C'est l'année du renouvellement. Il s'agit d'une association constituée de bénévoles qui proposent des activités socioculturelles diverses et variées avec la maison des aînés. C'est un petit peu un partenariat conventionné avec eux. Là, il est proposé le renouvellement de cette convention.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA**

## **SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

### **Valérie QUESNE, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'attribuer les subventions à différentes associations dont le tableau est annexé à la délibération pour un montant total de 66 760 €. Cela répond aux crédits inscrits. Vous avez la liste. Il y a SOS amitié, APDAC, CèdrAgir, les Clowns de l'espoir, les Donneurs de sang, l'Institut Pasteur, Choisir l'espoir Nord-Pas-de-Calais. Les subventions ont été actées. À chaque fois, nous nous sommes demandé quels étaient l'intérêt et la plus-value sur Villeneuve d'Ascq.

Je pourrais faire un point sur CèdrAgir pour lequel la subvention avait été stoppée l'année dernière. Nous leur avons demandé de reconsolider un peu leurs activités, d'être un petit peu visible dans leurs activités. Ils ont entendu. Ils ont changé leur équipe. Ils ont une psychologue en plus. Ils utilisent la plate-forme de Tourcoing, ce qui leur permet de mieux traiter les sollicitations de consultation, notamment pour les jeunes consommateurs. Ils ont des moyens de communication beaucoup plus adaptés en utilisant les réseaux sociaux (TikTok, etc.) pour toucher un maximum de jeunes. Nous sentons qu'il y a maintenant une envie de reprise d'une activité sur le territoire, de bien se flécher. Et, comme je le disais tout à l'heure en aparté en début de Conseil, pour ne pas rester sur des actions dans les quartiers prioritaires mais toucher l'ensemble des Villeneuvois, une conférence, un séminaire, une soirée débat – appelez cela comme vous voulez – sera organisé à Concorde au mois de novembre par le biais d'une pièce de théâtre puis d'un échange interactif. Ils répondent donc aux exigences que nous leur avons demandées. Nous reversons donc la subvention qui avait été proposée les années antérieures.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE POUR L'ANNEE 2022 – SEJOURS DE VACANCES**

### **Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Il s'agit de la délibération qui concerne la subvention destinée à l'association l'Enfance d'Ascq qui organise depuis 1953 des séjours de vacances dans son centre « les Mussillons » situé dans le Jura pour des enfants et des Villeneuvois. Il vous est donc proposé une subvention de 4 600 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XIV. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2022****Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Il s'agit de la fameuse délibération des subventions destinées aux clubs sportifs. Je rappelle tout de même de manière très rapide que l'instruction des dossiers se fait par l'Office municipal des sports au travers d'une grille de dotation très précise qui fait l'objet d'une instruction très importante par l'OMS. Cela nous donne un tableau avec une cotation qui correspond à un montant de points qui correspond à un montant de subvention. Le tableau était dans les annexes. Je ne sais pas si vous l'avez sous les yeux. Il y a une particularité cette année puisque l'instruction des dossiers se fait sur l'année N +1. Il est évident que si nous avons instruit les dossiers sur l'activité N-1, l'immense majorité des clubs n'aurait pas grand-chose. Nous n'avons bien entendu pas fait ce choix puisque je vous rappelle que l'année dernière très peu d'activités ont pu se dérouler à cause du Covid. Nous avons pris pour cette année des mesures un peu exceptionnelles. Nous avons donc fait un mix de la saison 2019–2020, de la saison 2020 et d'une petite projection sur l'année 2021, ce qui donne les résultats qui figurent dans le tableau.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XV. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – AIDES BOURSES AUX JEUNES ET ADULT'SPORT****Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

M. le Maire, je ne présente plus ces dispositifs qui doivent être connus par toutes et tous. La bourse aux jeunes permet un accompagnement sur la prise en charge de la licence pour les mineurs et même chose pour les adultes pour un montant total de 7 600 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Nous avons vu la première délibération de Chantal FLINOIS. Nous avons voté le tarif des séjours. Nous l'avons fait en premier point, ce qui était, là aussi, le signe de l'importance que nous attachons à la citoyenneté. Il est vrai que ce n'est pas la première année. Si nous en avons les moyens, y compris à Rémuzat, il faudra que nous examinions comment nous pourrions améliorer le logement, y compris par de petits bungalows, pour pouvoir accueillir sur une période plus large que les deux mois de l'été. Il faudra que nous nous penchions sur cette question car je ne me vois pas revendre Rémuzat. Même à Habère-Poche, à mon avis, nous pouvons mieux l'utiliser car nous avons là un chalet et une maison.

Je rappelle d'ailleurs, à l'opposition ou aux oppositions – je ne sais plus s'il y en a une seule ou plusieurs ; vous m'expliquerez un jour – que si vous voulez aller visiter des centres de vacances, si c'est sur vos vacances, vous y allez, il faut simplement les prévenir et si vous voulez un ordre de mission qui est de droit, il faut que nous délibérions sur des mandats spéciaux. Moi-même, je ne vais pas cette année, contrairement à ce que je fais depuis quelques décennies, faire le tour de toutes les colonies mais je vais tout de même aller au mois de juillet dans la nouvelle de Normandie puisque nous avons changé de lieu. Je voudrais me rendre compte un peu à la fois de ce nouveau lieu et indirectement des raisons pour lesquelles nous avons changé de lieu. Quand on m'a dit que 40 minutes à pied pour aller à la plage, c'était insupportable pour des jeunes, cela m'a tout de même semblé un argument plutôt léger. Je verrai. Je me rendrai compte moi-même.

Je le dis à tous les élus : c'est de droit. Ce n'est pas une question de majorité et d'opposition, mais il faut les prévenir. Dans ces cas-là, il ne faut pas hésiter à nous demander une fiche sur laquelle nous vous mettons toutes les coordonnées, qui fait quoi, qui est directeur, directrice, la composition du séjour (sans les noms des colons) ainsi que le projet éducatif. Toutefois, quand nous passons, ils nous l'expliquent. Ils l'élaborent et ils le font évoluer au fur et à mesure du mois, y compris en raison de la météo. Donc, n'hésitez pas. Si vous avez cette occasion, franchement, c'est sur des choses comme celle-là que nous nous rendons compte de notre utilité d'élus locaux.

## **XVI. TARIFS DE LA SORTIE AU PARC ZOOLOGIQUE PAIRI DAIZA A BRUGELETTE, BELGIQUE**

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'une sortie organisée avec la Maison des Genêts. Il s'agit de délibérer sur le

tarif.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, des questions ?

**Claudine REGULSKI, groupe ACCES**

M. le Maire, chers collègues, dans le cadre de sa politique d'accompagnement social, la Ville de Villeneuve d'Ascq organise des sorties familiales destinées à créer des liens sociaux. Nous l'approuvons et voterons favorablement cette délibération.

Toutefois, nous souhaitons y apporter une remarque. Il est proposé ici à des familles en difficulté de participer sous certaines conditions à une sortie pédagogique. Elles doivent donc bénéficier d'un suivi ou d'un accompagnement social et apporter une participation financière en fonction du quotient familial. Lors du Conseil municipal du 30 mars, une délibération proposant ce même type d'activité aux aînés pour plusieurs sorties a été votée sans aucune condition particulière ni participation financière.

En conséquence, nous nous interrogeons sur le fait que les critères d'attribution et les conditions d'accès à ces activités varient et favorisent une population sur le seul critère de l'âge. Nous ne pouvons que regretter l'absence d'harmonisation et les choix qui sont faits à ce propos par la majorité.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Eh oui, qu'est-ce que vous voulez à Villeneuve d'Ascq, on n'est pas chez POUTINE. Je mets cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je ne vais pas sur chaque délibération vous rappeler que je ne supporte plus ce qui est bon à un endroit et pas à un autre. Je n'ai jamais connu cela en 46 ans. Mais bon, c'est tout. Je ne trouve pas que l'on progresse.

## **XVII.SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL FLERS SART**

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'une subvention d'investissement qui concerne des travaux d'aménagement de leur espace multi-accueil et la pose d'une structure de jeux extérieurs pour 8 264 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XVIII. REVERSEMENT DE CREDITS AUX CENTRES SOCIAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE****Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit du reversement du dispositif contrat enfance jeunesse (CEJ). C'est un reliquat de 2020 que la Ville a récupéré en 2021 et que nous reversons aux centres sociaux. C'est la CAF initialement. Le CEJ prend fin alors que la convention territoriale globale (CTG) est à nouveau mis en place. Vous avez le détail. Il y a 29 600 € pour le centre social Centre-ville pour la crèche Badaboum plus 26 700 € pour l'accueil le Burton, Cocteau pour l'accueil de loisirs et de proximité des 11-17 ans et le centre social Flers Sart en partie pour l'accueil des jeunes enfants et l'accueil en extrascolaire pour les enfants de plus de 6 ans. Le montant total est de 85 662,85 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas de question ? Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XIX. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX CENTRES SOCIAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2022****Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit du versement des subventions auprès des quatre centres sociaux. Une avance leur a été octroyée pour 489 722 €. Là, il s'agit du solde de la subvention sur les 1 017 723 € avec une répartition entre les quatre centres sociaux. Le solde est de 528 001 €. Vous avez le détail : 128 956 € pour Cocteau, 75 457 € pour LARC Ensemble, 140 323 € pour le Centre-ville, 183 265 € pour le centre social Flers Sart.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES SERVICES (AGSS) DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU NORD (UDAF) ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PARENTALITE**

**Florence COLIN, Adjointe au Maire**

Bonsoir. Comme vous venez de le dire, M. le Maire, il s'agit ici d'autoriser le versement de la subvention à hauteur de 11 740 € à l'association de l'AGSS de l'UDAF. Pour mémoire, pour ceux qui l'auraient peut-être oublié, il s'agit de l'ex-Trampolino chaussée de l'Hôtel-de-Ville qui travaille dans l'accompagnement familial par la parentalité.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXI. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il s'agit, en l'occurrence, de l'ADAGE, Charivari, les Marmousets et les Souriceaux.

**Florence COLIN, Adjointe au Maire**

Vous avez presque tout dit M. le Maire puisqu'il s'agit ici d'autoriser le versement des subventions ou du complément pour celles qui ont déjà eu une avance de leur subvention de fonctionnement parce qu'elles œuvrent – et nous les soutenons – dans l'accueil du jeune enfant de zéro à trois ans globalement.

Les montants sont les mêmes que ceux de l'année antérieure. La différence, comme je l'avais expliqué en thématique, c'est que le contrat enfance jeunesse n'existant plus, c'est désormais à travers la CTG que des bonus territoire sont désormais directement versés aux gestionnaires des établissements, donc en l'occurrence pour l'association des Souriceaux, d'où le différentiel.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée. Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXII.AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES STRUCTURES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Claire MAIRIE, Adjointe au Maire**

Bonsoir à tous. Il s'agit, en effet, de voter certaines subventions :

- le Comptoir des solidarités pour un montant de 50 000 € avec une avance qui a été versée de 24 000 €, donc un solde de 26 000 €. Le Comptoir des solidarités est une ressourcerie qui se situe rue des Fusillés ;
- l'ABEJ-ressourcerie pour 15 000 €, en sachant qu'il y a une légère diminution puisqu'elle était à 20 000 € l'année dernière avec un objectif d'équilibre de leur part pour 2024 ;
- Graines de bon sens : 12 000 € notamment pour son activité atelier chantier d'insertion en traiteur mais également un emploi PEC (parcours emploi compétences) dans le maraîchage et diverses activités qui se développent au niveau du restaurant les Jardins de l'Hamadryade avec des liens avec la Maison du bien-être et différents ateliers qui pourraient être mis en place comme de la menuiserie, de la couture, etc. ;
- Mobilité en Nord : 6 000 € dans le cadre de l'activité vespa ;
- ATTAC : 500 €.

Concernant le Comptoir des solidarités, j'ai oublié de préciser qu'en plus de l'activité ressourcerie, il y a aussi la gestion de territoire zéro chômeur de longue durée en lien avec différents acteurs associés dont la Ville, les centres sociaux, les centres de prévention, l'ADÉLIE et j'en passe.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXIII. PREMIERE AFFECTATION DE CREDIT DESTINES AUX LCR ET ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire**

Bonsoir à toutes et à tous. Un crédit a été inscrit au budget primitif de 2022 d'un montant de 45 040 € qui représente une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions à différentes associations. Une avance de 3 000 € a été faite à une association en décembre 2021. Nous proposons à l'assemblée de voter des

subventions pour 15 associations pour un montant de 34 210 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas de question ?

**Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Rebonsoir. Une des subventions porte sur Radio campus. C'est pour refaire le point par rapport à Radio campus qui a subi, lors de la tempête en mars, la chute de son antenne émettrice. Il semblerait qu'il y ait eu une demande de 6 000 € cette fois-ci et non pas de 1 000 €, si j'ai tout suivi. J'ai remarqué que dans *La Tribune* d'avril, l'appel aux dons de Radio campus était relayé par la Mairie, ce qui est une bonne chose. Donc, merci à la majorité d'avoir participé à cela. Pour autant, je vois que la subvention reste de 1 000 € sur les 6 000 demandés. Je pense qu'ils vont s'en sortir, a priori, avec les dons, l'assurance, mais tout de même avec des difficultés et je me demande simplement s'il est prévu d'allier le geste à la parole peut-être par la suite, s'ils avaient du mal à s'en sortir avec les dépenses supplémentaires que cette tempête a engendrées pour eux.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Justement, le geste à la parole par rapport à Radio Campus que j'ai contribué, dans ma toute jeunesse, a porté sur les fonts baptismaux. Cela m'a valu un jour la première inculpation de ma vie pour avoir fait une conférence de presse dans un congrès des villes nouvelles où Radio Lille était là avec leurs micros. *Nord Éclair* avait publié une photo où on me voyait ainsi que Denis BLANCHATTE, Milou DEBISSCHOP et le micro. Nous avons tous les trois été convoqués chez un juge d'instruction à Amiens. Comme quoi, la bêtise humaine du Nouveau Monde avait déjà des prédécesseurs en la matière. Nous faisons appel à Radio campus. Nous avons des partenariats en complète indépendance. Ils ont sollicité leurs auditeurs. Ils n'ont pas sollicité particulièrement la Ville. Ils ne tiennent pas à devoir. Nous faisons une subvention comme si de rien n'était. Si le moment venu, pour pouvoir continuer, il fallait refaire un geste, nous le verrons à ce moment-là. Aujourd'hui, nous les traitons comme nous l'avons toujours fait.

**Claudine REGULSKI, groupe ACCES**

Ils ont demandé 6 000 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je sais. Ils ont demandé 6 000 €, nous leur attribuons 3 500 €, comme d'autres associations ont demandé beaucoup plus que ce que nous leur donnons. C'est tout. Maintenant, ils ont lancé un appel, nous l'avons relayé. Ils sont indépendants. Ils ne nous doivent rien et nous ne leur devons rien. Si dans quelques mois, il y avait un besoin pour pouvoir véritablement fonctionner parce qu'ils n'auraient pas eu assez sur leurs appels, cela repassera en Conseil municipal et nous interviendrons. C'est

notre réaction avec eux.

**Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Merci.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est à mon avis une des seules radios libres qui restent de l'après mai 81 et François MITTERRAND qui avait lui-même été convoqué chez un juge d'instruction. Cela fait une drôle d'impression. J'arrive chez le juge d'instruction à Amiens, convoqué tout de même. Ce n'était même pas des mises en examen, c'était vraiment très lourd. Je vois le juge d'instruction. De plus, nous étions quelques mois avant mai 81. Je lui demande ce qu'il a contre nous. Il avait une chemise qu'il a ouverte : il y avait l'article de *Nord Éclair* et c'est tout. Je lui ai dit : franchement ? Il me dit oui. Nous avons été reconvoqués une deuxième fois et je lui ai répondu envoyez-nous les gendarmes, nous ne refaisons plus le déplacement à Amiens. Puis, il y a eu les élections présidentielles. Toutes les radios libres ont été autorisées et toutes ont plongé dans le monde commercial avec moult publicités, sauf Radio campus. Vous comprendrez bien que dans ce respect-là, s'ils ont besoin d'une aide supplémentaire ou d'une aide particulière pour boucler, nous serons là. Cependant, je ne veux pas faire ce geste politique aujourd'hui.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Excusez-moi. Au nom du groupe, je voudrais demander un vote différencié. Nous souhaitons voter contre l'attribution d'une subvention au comité Miss Côte d'Opale Artois car nous ne voyons pas trop les valeurs que la Ville défend via cette subvention. Toutefois, nous votons pour le reste des subventions.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je dirais que sur le fond, je partage votre avis. Sur le reste, il s'agit d'une des plus vieilles associations villeneuvoises et je ne vois pas pourquoi cette année, nous lui ferions un sort particulier.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Parce que les temps changent, M. le Maire !

**Gérard CAUDRON, Maire**

Oui mais quand je vous vois représentant le changement des temps, vous ne me convaincrez pas avec ce type d'arguments. C'est tout. Il s'agit d'une association qui a des activités. À partir de là, on peut le dire pour beaucoup d'associations.

C'est pour cela que j'ai un point de désaccord de fond avec vous et que cela justifiera mes votes prochains : on ne conditionne pas par des soutiens ou par des

goûts politiques l'aide à la vie associative. Cela représente une association qui a eu une longue vie, qui a des adhérents. Donc, je ne vois pas pourquoi cette année, parce que cela ne vous plaît pas, on ne subventionnerait pas une association qui est subventionnée depuis même bien avant ma première élection. C'est tout. Après, on n'est pas obligé d'être dans les jurys et dans tout cela. Il y a des tas d'associations dont les choses ne me plaisent pas particulièrement. Encore une fois, ce n'est pas comme cela que l'on gère ou alors on a des comportements qui ne seront jamais les nôtres.

Le jour où vous serez élus, il y aura un Soviet suprême qui décidera qui a droit à des aides de la Ville. Là, vous êtes gentille lorsque vous dites on supprime la subvention mais je suppose que de la même manière, vous les traitez en cas particulier lorsqu'ils demandent une salle pour faire une activité. C'est la même chose avec le même raisonnement et je ne suis pas d'accord. Vous savez, quand vous me demandez des salles pour bavasser sur nous, je n'ai jamais levé le petit doigt pour faire comme dans d'autres communes où les Mairies ne donnent pas automatiquement des salles à tous les mouvements politiques qui les sollicitent. Moi, je les accorde et ce n'est pas pour autant que je suis d'accord avec vous. Vous devez vous en rendre compte. Et, plus le temps passe, moins c'est le cas. Mais bon...

Sur cette délibération, mise à part Miss Côte d'Opale, qui adopte toutes ces subventions le manifeste en levant la main ?

*La délibération, à l'exception de la subvention au Comité Miss Côte d'Opale Artois, est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je mets à part les 500 € de Miss Côte d'Opale. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ? Qui vote contre ?

*La subvention au Comité Miss Côte d'Opale Artois est adoptée à la majorité (vote contre du groupe ACCES).*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous votez contre mais attention, vos copains là-bas vont se fâcher si vous vous mettez à avoir des votes séparés. La discipline de l'intergroupe d'opposition, c'est tout de même quelque chose qui compte. Allez, mieux vaut en rire.

## **XXIV. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2021**

**Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire**

Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération assez formelle puisqu'il s'agit simplement du rappel des mouvements de foncier, d'acquisitions ou de ventes faites par la Ville au cours de l'année 2021. Pour mémoire :

- un terrain rue Anne-Josèphe-du-Bourg ;
- le presbytère d'Ascq cédé à l'Association diocésaine qui le reconvertit en maison des familles. Ils font d'ailleurs des travaux en ce moment ;
- le centre social. Nous en avons déjà longuement parlé. Il s'agit de la deuxième partie du centre social qui permet de faire la phase 2 du projet.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il a été démoli vendredi, d'ailleurs.

**Vincent BALENT, Adjoint au Maire**

Il est démoli, ça y est. En termes d'acquisition : le petit foncier qui était rue de Babylone dont la Ville a fait l'acquisition pour prolonger la promenade urbaine en lien avec l'école La Fontaine. Il s'agit d'un terrain qui sera utilisé dans le cadre de nos politiques natures et nourricières.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXV. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – VRAC (VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN)**

**André LAURENT, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'accompagner une association qui permet d'alimenter ou de proposer à des citoyens de certains quartiers une alimentation de qualité, biologique, qui permet également d'éduquer ces personnes à consommer de manière heureuse de tels aliments.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVI. MISE A JOUR DE LA DELIBERATION INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) N°VA\_DEL2018\_86 DU 29 MAI 2018**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Écoutez bien car nous ferons une interrogation écrite juste après.

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une délibération, tout du moins pour son premier point, assez classique. À chaque fois qu'un nouveau cadre d'emplois est créé, comme c'est le cas à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les auxiliaires de puériculture territoriaux, il faut l'intégrer dans le RIFSEEP et dans le groupe de fonctions qui correspond.

Le deuxième point est une avancée qui estime que les fonctionnaires territoriaux, qui peuvent bénéficier d'une période de préparation au reclassement lorsqu'ils sont reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, peuvent pendant cette période de reclassement conserver leur régime indemnitaire. Voilà, c'est tout.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Je vous en remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVII. REMBOURSEMENT D'UNE INDEMNISATION VERSEE PAR LE FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE (FIVA)**

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une délibération dont nous aurions pu nous passer s'il n'existait pas des malotrus qui font des dépôts sauvages. Cela a été le cas de l'un d'eux en 2018, je crois, devant la déchetterie de la rue Colbert. Un de nos agents a réintégré à l'intérieur de la déchetterie ce dépôt sauvage qui avait été fait devant sans savoir que ce qu'il rentrait à l'intérieur, ce qu'il manipulait, était amiante. Il ne le savait pas. Nous ne le savions pas. C'est simplement quand la benne est arrivée au traitement par la MEL qu'elle a informé notre collectivité qu'il y avait de l'amiante. Cet accident de service a été reconnu imputable au service. Le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante nous demande le remboursement des sommes qu'il a versées à notre agent. Nous n'avons donc pas vraiment le choix, il faut valider ce remboursement de 23 900 €. De toute façon, si cela n'était pas le cas, nous perdrons devant le tribunal administratif.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je pense que cela ne se discute pas. Même si je rappelle que ce n'est pas si vieux que cela. Quand j'étais Député européen et que nous étions en pointe sur le dossier de l'amiante et que nous avons fait des rapports et proposé des directives, nous avons eu des réactions dans des pays, et même en France, qui disaient que l'amiante c'est bien, ça protège du froid. On nous aurait taillé des costumes en amiante, si on avait laissé faire. D'un seul coup, ça a basculé. Des procès ont eu lieu contre Martine AUBRY, par exemple, mais à l'époque, nous ne savions pas. De la même manière qu'un jour, il y aura des procès les téléphones portables lorsque l'on verra les cancers du cerveau que l'on se sera infiltré à partir de l'âge de 3 ans lorsque les enfants en ont. C'est tout. Il s'agit d'une erreur sociétale majeure. Là, c'est de plus lié au fait que nous ne sommes tout de même, en matière de déchets, pas tous égaux dans cette Métropole européenne. La preuve, c'est que nous n'avons toujours pas de déchetterie et que nous avons toujours ce dépôt dans l'attente que l'on crée un autre dépôt pour le remplacer. Cela fait deux ans que je suis en discussion avec la MEL. On abat des arbres pour pouvoir agrandir le Musée de Plein Air, on dépose des demandes de permis et on ne répond pas à nos demandes qui sont pourtant légitimes en la matière puisque nous n'avons pas de déchetterie contrairement à tous les autres secteurs. Voilà, c'est comme ça. On est tous égaux mais pas tout à fait de la même manière ; cela dépend de l'importance des groupes ou autre.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Je suppose que non. Des abstentions ? Elle est donc adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XXVIII. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ, ETABLISSEMENT PUBLIC RATTACHE****Gérard CAUDRON, Maire**

Il s'agit d'une démarche de contractualisation entre nos deux entités.

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

M. le Maire, cela va tout de même simplifier assez considérablement – et c'est l'objet de pratiquement toutes les délibérations qui suivent – le fonctionnement de nos instances paritaires. Il faut savoir tout de même qu'entre le CHSCT et le Comité technique, la frontière entre les problématiques évoquées était parfois assez ténue. Après les élections professionnelles du 8 décembre 2022, les deux instances – le Comité technique et le CHSCT – vont fusionner pour ne plus faire qu'une seule instance qui s'appellera le Comité social territorial.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XXIX. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL, MAINTIEN DU PARITARISME ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ****Gérard CAUDRON, Maire**

Il s'agit d'une mise en œuvre, c'est ça ? Il s'agit de la fixation du nombre de représentants du personnel. Commission consultative paritaire : même chose. Et commission administrative paritaire commune pour la Ville et le CCAS : même chose.

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

C'est la même chose. Cette délibération nous permet simplement, eu égard au nombre de nos agents, de fixer le nombre de représentants, autant pour le personnel que pour les élus, de chaque collège à huit. C'est le nombre maximal pour notre commune : huit représentants pour le personnel et huit représentants chez les élus. Cela permet également de représenter à la proportionnelle tous les groupes politiques.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Nous les votons toutes les trois en même temps ou une par une ?

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Elles sont subséquentes l'une pour l'autre puisque, à chaque fois, elles nous demandent de faire en sorte que...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous allons les prendre une par une.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

M. le Maire, juste une petite question sur la 29. J'avance peut-être dans le calendrier mais nous aimerions savoir quand aura lieu la désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité social territorial et quand une proposition de cette liste

nous sera communiquée, s'il vous plaît.

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Cela ne peut être qu'après les élections professionnelles.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Même pour la collectivité ?

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Ah oui, bien sûr puisque les deux désignations se feront de manière simultanée après les élections professionnelles. C'est la règle.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Très bien. Merci.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Notre représentation est à la proportionnelle, par arrêté. Cela nous arrivera après. La 29 est votée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXX. COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) COMMUNE A LA VILLE ET AU CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ**

**Gérard CAUDRON, Maire**

La 30 : pas d'opposition ?

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

La 30, c'est la commission consultative paritaire qui existait auparavant. Il y en avait une par catégorie : une pour les A, une pour les B, une pour les C. Là aussi, c'est simplifié. Il n'y en a plus qu'une pour les trois catégories et en commun aussi pour les agents de la Ville et ceux du CCAS.

**Gérard CAUDRON, Maire**

D'accord. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXI. COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES COMMUNES POUR LA VILLE ET LE CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ**

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

C'est la même chose pour la CAP : une commission administrative commune à la fois pour le CCAS et les agents de la Ville.

**Gérard CAUDRON, Maire**

D'accord. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Là aussi, c'est très classique...

**Gérard CAUDRON, Maire**

On supprime tous ceux dont nous n'avons pas besoin.

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

C'est ça.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Après les avoir augmentés. C'est ça ?

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Voilà. C'est ça.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Conformément à ce que je déclare chaque fois.

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Je pense que tout le monde est habitué à cela maintenant.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXXIII. DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Annick VANNESTE n'est pas là. Il s'agit de subventions pour le Tremplin et le Jardin de Cocagne. Tout cela est passé en commission. Il n'y a pas d'observation particulière ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXXIV. ESPACES DE VENTE DES STRUCTURES CULTURELLES MUNICIPALES – MISE A JOUR DES TARIFS DE VENTE 2022**

**Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une délibération qui revient tous les ans depuis que nous avons mis en place les espaces de vente des structures culturelles municipales. Les structures en question sont le parc Asnapio, le Musée du terroir et le Mémorial d'Ascq. Cela a été vu en commission. Des objets sont proposés en boutique. Vous avez eu toute la liste en version numérique. Il s'agit de produits qui sont en dépôt-vente, ce qui permet de ne pas avoir un trop gros stock en achat, et des produits que la Ville achète et revend avec un petit bénéfice. Nous avons des produits de librairie. Je rassure mon collègue au petit commerce : ces livres nous viennent directement des libraires villeneuvois. Je sais qu'il s'agit d'une question qu'il évoque régulièrement. Tous ces produits ne viennent pas du tout de Chine mais soit du local soit dans un rayon de quelques centaines de kilomètres.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXXV. AFFECTATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELS DESTINES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2022**

**Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une délibération sur les affectations de crédits que nous retrouvons, bien sûr, chaque année. Le crédit de cette année était de 1 638 328 €. Le détail de toutes

ces subventions a été vu en commission. Je sais que certaines de mes collègues se sont inquiétées de la baisse de subvention à l'école de musique. Il s'agit de quelque chose qui a été évoqué récemment avec le président, le trésorier et le directeur lors d'une réunion où j'étais présente ainsi que le service culture. L'école de musique a tout à fait entériné le fait que nous baissions la subvention puisqu'il y a un des professeurs municipaux qui était mis à disposition de l'école de musique qui est parti en retraite. Les 20 000 € que l'école n'aura pas à nous reverser sont donc retirés de son budget. Nous avons convenu d'une clause de revoyure en septembre quand l'école de musique aura eu ses comptes actés par le commissaire aux comptes ; elle fonctionne en année scolaire alors que nous fonctionnons en année civile. Nous aurons des comptes au clair certainement cet été. L'assemblée générale de l'école de musique doit avoir lieu en septembre. Nous aurons des comptes très précis à ce moment-là. Nous savons d'ores et déjà qu'une de leurs secrétaires part en retraite. La convention collective de l'animation étant beaucoup plus favorable que les salaires municipaux, nous savons que l'école de musique, devra déboursier, par exemple, une indemnité de départ en retraite de près de 60 000 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est plus que le Premier Ministre !

**Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

C'est plus que le Premier ministre. Cette convention collective est assez défavorable à ces associations. Il y aura des départs en retraite de professeurs payés par l'association directement. Nous avons calculé avec le trésorier, le président et le directeur qu'en 2023-2024, en fonction des départs en retraite, n'aura pas été provisionnée la modique somme de 200 000 € pour les indemnités forfaitaires de départ. Cela présage donc des choses. Le commissaire aux comptes qui, lui, est parti en retraite et qui a été remplacé n'a pas alerté l'école de musique à temps. Pour cette année, ils vont prendre sur leurs fonds propres mais il faut s'attendre à ce que nous soyons obligés de les aider un tant soit peu.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ce sera aussi l'occasion, comme avec la Rose des vents, de remettre toutes les choses à plat.

**Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Tout à fait. Pour la petite histoire, ils sont en train de revoir leurs statuts qui seront actés au moment de l'assemblée générale au mois de septembre. Tout cela est donc en train de se mettre en route et en ordre de marche avec le nouveau président qui a été nommé il y a trois - quatre mois.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Allez-y.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Lors de la commission 4, nous avons émis un avis favorable à cette délibération. Nous le maintenons aujourd'hui et notre groupe votera pour. Toutefois, nous avons plusieurs remarques à exprimer.

Premièrement, nous sommes inquiets que le montant de 200 000 € issu de la diminution de la subvention de la Rose des vents l'année dernière ne soit plus destiné au monde associatif culturel comme cela avait été prévu et annoncé. Nous avons explicitement posé la question lors de la dernière commission 4 et lorsque nous avons entendu la réponse que la conjoncture économique actuelle de hausse des prix, notamment de l'énergie, a poussé la majorité à redéployer ce montant au sein des services municipaux, nous étions bien évidemment compréhensifs du contexte mais très inquiets pour le monde associatif culturel villeneuvois car la culture et l'art sont trop souvent les premières cibles des économies. Pourtant, ils sont essentiels à notre santé sociale et individuelle, à notre vivre ensemble, à notre être au monde. Nous restons inquiets pour cela et nous sommes en désaccord avec cette diminution de 200 000 € qui impacte in fine, à nos yeux, l'enveloppe globale prédestinée au secteur associatif culturel villeneuvois.

Deuxièmement, la cause de notre inquiétude – nous en avons, en effet, bien débattu lors de la commission 4 – c'est la diminution de la subvention à l'école de musique. Si la fin de la mise à disposition d'un agent municipal a motivé la diminution de la subvention, nous ne comprenons toujours pas car, financièrement parlant, il s'agit d'une opération blanche puisque l'école rembourse le montant de cette masse salariale, donc la diminution de 20 000 € impactera directement les activités de l'école et non sa masse salariale.

Je reviens tout de même sur le débat que nous avons eu lors de la réunion. Nonobstant ce que je viens de dire, vous êtes partis d'un a priori que les futurs recrutements de l'école seront forcément de 20 000 € moins coûteux puisque les candidats seraient plus jeunes. Comme nous l'avons dit en commission, le choix des candidats reste la liberté et la souveraineté de l'association. Nous le répétons aujourd'hui : l'association pourra vouloir recruter un enseignant senior ou plusieurs personnes. Comme nous venons de l'entendre, vous êtes en contact régulier avec cette association mais la situation ne semble pas être si claire que cela au vu des comptes administratifs notamment. Nous sommes d'accord avec vous quand lors de la commission vous avez, par exemple, évoqué la redistribution des deniers publics. Nous sommes aussi très attentifs à cette redistribution que nous voulons juste et au bénéfice de toutes et tous. En ce qui concerne l'école de musique, cela est le cas. L'équipe administre toujours plus que raisonnablement l'école. Vous la connaissez très bien. Ils répondent toujours présent. Je ne vais pas lire toute mon intervention suite à la vôtre mais nous restons néanmoins dubitatifs sur la façon dont cela a été discuté avec l'école.

Nous voulions discuter de ce sujet. J'ai envoyé un mail la semaine dernière, jeudi ou mercredi. N'ayant pas eu le retour, je repose ce questionnement ce soir : est-ce que le montant de la subvention pourrait être rediscuté ? Cependant, nous avons bien compris.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je vous dirais simplement, chère Madame, que s'il n'y avait que vous, comme vous ne votez pas le budget, il y aurait zéro euro de subventions. Eh non car pour voter des subventions, il faut voter le budget.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Mais nous votons...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ne nous dites pas que nous ne votons pas suffisamment de subventions alors que vous ne votez pas l'argent pour pouvoir voter les subventions. Non. Écoutez, ce n'est pas la peine d'essayer de me répondre.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Nous nous sommes abstenus sur le budget.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Oui, vous ne l'avez pas voté. Si tout le monde s'était abstenu, il n'y aurait pas de budget, il n'y aurait pas de subventions. C'est une réalité. Demandez à vos copains...

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

*Propos hors micro.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Si ! S'il n'y a pas un vote positif du budget, il n'y a pas de subventions votables. Ne me dites pas le contraire.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Je ne vais pas vous dire le contraire mais en tant qu'opposition, nous nous sommes abstenus...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ah, c'est tellement facile de dépenser quand ça vous arrange...

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Il était évident que cela ne remettrait pas en question votre budget.

**Gérard CAUDRON, Maire**

(...) Et de ne pas faire les efforts sur le reste pour équilibrer les budgets. Heureusement qu'il y a une majorité pour voter les budgets car cela permet de voter les subventions. J'ajoute que, là encore, concernant l'école de musique, comme pour

la Rose des vents, il est nécessaire que nous remettions un certain nombre de choses à plat. Nous l'avons fait pour la Rose des vents, nous allons le faire aussi pour l'École de Musique. Il est bien évident que ce sont des structures qui rendent des services. Nous sommes en droit, quand on est dans des sommes de ce niveau-là, de voir comment elles sont utilisées. Ils ne sont pas comme les Miss de tout à l'heure, ils rendent un service municipal sous une forme associative. On pourrait – le débat a eu lieu à un moment donné. Il a été clos. Il se rouvrira sans aucun doute un jour – voir à un moment donné si ce n'est pas une école municipale de musique qu'il faudrait. Le débat existe. En attendant, comme Dominique FURNE l'a très bien dit et je suppose que Sylvain ESTAGER ira dans le même sens, nous attendons d'avoir les rapports financiers exacts pour voir où ils en sont. Il a même été signalé que le commissaire aux comptes aurait dû les avertir qu'ils devaient provisionner un certain nombre de sommes. Maintenant, nous ne sommes pas là uniquement la caisse ouverte : vous avez besoin de ça, on vous donne ça. Non. Surtout quand ceux qui nous demandent cela – encore une fois – ne votent pas le budget. Et, sans budget, il n'y aurait pas de subventions. Je sais dire cela aux gens : sans budget, il n'y a pas de subventions. S'il n'y avait pas une majorité municipale qui vote le budget, ils n'auraient rien du tout. Rien du tout ! Car vous ne pourriez pas voter une subvention sans voter un budget. C'est la réalité des comptes. Vous êtes élue municipale. Il existe des écoles de formation des élus qui ne sont pas simplement que des caisses de partis politiques, prenez des leçons. Ce sont des règles de base de comptabilité publique. Vous devez les connaître et en tenir compte. Après, que le budget ne vous plaise pas, c'est votre droit. Mais lorsque vous ne votez pas de budget, vous ne votez pas de subventions.

Sylvain.

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Quelques remarques complémentaires. Finalement, vous avez bien fait de faire le parallèle avec la Rose des vents parce que lors de l'exercice similaire, il y a un an, vous nous aviez reproché de baisser conséquemment la subvention de la Rose des vents en vous faisant le porte-parole d'une direction qui, à l'époque, se montrait résolument hostile à la municipalité. Vous aviez repris, mot pour mot, argument pour argument, ce qui était décliné par l'ancienne directrice et je vous avais fait le reproche de ne pas vérifier la solidité de vos informations. Un an après, où en sommes-nous avec la Rose des vents ? Je salue, si elle nous écoute, Hélène CANCEL, qui a repris une mission de direction par intérim, qui souhaitait être présente ce soir pour marquer la satisfaction du dialogue qui a été renoué avec la Ville. Un an après, effectivement, la subvention a été baissée. Elle a été ajustée. Nous sommes dans une co-construction et cela se passe excellemment. Je le dis très clairement. Un an après, la direction a changé. La DRAC, l'État, a commandé un audit flash pour examiner la façon dont l'argent public a été utilisé pendant la période de direction précédente et nous attendons les résultats avec impatience. Aujourd'hui, nous co-construisons la programmation. Plus de 60 % de la programmation hors les murs va revenir sur le territoire villeneuvois, va irriguer tous les quartiers, c'est-à-dire que les demandes municipales ont non seulement été entendues mais elles sont

appliquées. Je le répète : cela se passe de façon remarquable.

Les 200 000 € qui ont été repris ont été et vont être injectés dans le budget dans des opérations destinées à la culture pour tous. Cela ne passe pas forcément par le monde associatif. Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit parce que c'est complètement faux d'un point de vue comptable. Je ne sais pas quelles sont vos sources sur l'école de musique. Vous semblez remettre en cause le diagnostic qui est fait par les services de la Ville comme vous l'avez fait à l'époque avec la Rose des vents. Je ne sais donc pas quelles sont vos sources. Il serait bien de nous les communiquer ; nous verrons comment vous fonctionnez. Toutefois, le parallèle avec la Rose des vents est éloquent parce qu'aujourd'hui, non seulement la structure est consolidée, le dialogue se passe bien, nous sommes en train d'écrire une nouvelle page de l'histoire de cette structure culturelle totémique pour la ville – que les choses soient claires – et la somme qui a été reprise sur la subvention de la Rose des vents est réinjectée dans le tissu associatif mais aussi dans les maisons de quartier qui déploient des politiques culturelles, des événements dans la ville. Et, cette somme, on la retrouve intégralement.

Dernière chose sur les fluides : vous ne pouvez pas raisonner comme cela en tuyaux d'orgues en disant d'un seul coup que vous voudriez compenser l'augmentation des fluides en prenant sur des structures ici sportives, là culturelles. Quand on continue de mettre des bâtiments à disposition, quand c'est nous qui payons la facture à travers les fluides, c'est évidemment un soutien au monde associatif, c'est évidemment un soutien au monde culturel, c'est évidemment un soutien au monde sportif. Vous ne pouvez pas segmenter comme cela. La lecture que vous faites de la traduction budgétaire des discussions que nous pouvons avoir, en l'occurrence sur la Rose des vents, un an après, est complètement fautive d'un point de vue comptable ; que les choses soient claires et le Maire l'a rappelé.

Sur le dialogue que nous allons avoir avec l'école de musique, nous allons procéder de la même façon, c'est-à-dire que nous sommes comptables de l'utilisation de l'argent public, il y a des missions qui sont associées et nous allons dialoguer. Mais, si vous avez des sources différentes des nôtres dites-le nous car je suis très curieux de voir comment vous pouvez remettre en cause le diagnostic qui est fait, notamment sur l'utilisation de ces 20 000 €.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Juste pour répondre...

**Gérard CAUDRON, Maire**

Attendez, vous me demandez la parole.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Excusez-moi, M. le Maire.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Allez-y.

**Eva KOVACOVA, groupe ACCES**

Juste pour répondre à M. ESTAGER. Mes sources pour l'école de musique sont simples : je suis adhérente, je suis élève à l'école de musique, donc je participe à l'assemblée générale. J'ai donc des documents de l'année dernière et je connais l'école. Quant au questionnement sur le redéploiement sur les fluides, c'est la réponse qui nous a été donnée en commission. Je suis donc contente d'avoir votre réaffirmation que les budgets redéployés vont toujours être mis au profit de la culture et que cela ne va pas aller ailleurs. Pour la Rose des vents, pareil : mes sources sont des documents que nous avons à disposition de votre part. Après, oui, je connais par exemple des membres de notre collectif qui sont au conseil d'administration de la Rose des vents. De plus, nous avons rencontré le conseil d'administration de la Rose des vents après nos débats municipaux.

Voilà mes sources qui sont, somme toute, assez simples.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je dirais simplement qu'il ne faut pas se tromper sur la culture populaire. Cela prend des formes multiples. Nous dépensons au fur et à mesure que nous en avons besoin. Regardez ce qui s'est fait au Château de Flers il y a une semaine, « La foire aux plaisirs ». Eh oui, cela fait aussi partie de la culture populaire : des centaines d'hommes, de femmes, d'enfants qui sont venus sous le soleil et nous allons multiplier tout cela. De la même manière, cette année, nous allons récupérer le Musée des moulins et les moulins, donc il faudra remettre de l'argent dedans. C'est l'histoire. C'est le patrimoine. Ce sont des festivités. Je disais même pour le 14 juillet, même si nous ne sommes pas encore gestionnaires, si nous arrivions à obtenir de M. BRUGGEMAN en lui demandant poliment que l'on enrubanne en tricolore les ailes et que le jour du 14 juillet, on les fasse tourner, cela donnerait une image du 14 juillet sur la RN 227 qui traverse Villeneuve d'Ascq et le cœur de l'Europe. C'est tout cela. Nous pourrions à un moment donné en faire le bilan précis, mais cela ne se fait pas en un mois. Ce n'est pas parce qu'à un moment donné on récupère une somme que l'on va dépenser l'argent pour le plaisir de dépenser l'argent. On fera le bilan global d'une politique culturelle à mi-mandat sur une répartition différente des choses et on aura l'explication en Conseil et le débat.

Quant à l'École de Musique – bon sang ! – c'est quelque chose à laquelle je tiens. Je trouve que nous sommes très innovants. Simplement, comme nous l'avons dit, la forme associative a ses avantages, sa souplesse. Je l'ai toujours plaidée, y compris

lorsque l'on m'a suggéré d'aller vers une municipalisation. Mais, d'un autre côté, lorsque l'on voit que quelqu'un qui part en retraite reçoit plus que le Premier Ministre, cela me pose tout de même problème. Je tiens à cette forme de musique à Villeneuve d'Ascq. Je vous l'ai déjà dit : quand j'étais gamin, j'aurais voulu faire de la musique. À Laon, il y avait un conservatoire de musique et les gens de mon milieu ne rentraient pas. Ils ne poussaient même pas la porte. Ce n'était même pas une question d'argent. Ils ne poussaient pas la porte. Ici, tout le monde peut y aller. Tout le monde. Nous n'allons tout de même pas casser cet outil. Simplement, avant de balancer des sous, il faut que nous ayons les comptes et des comptes validés et contrôlés. C'est normal, nous gérons de l'argent public. Si nous ne faisons pas ça et qu'à un moment donné, il y a quelque chose qui cloche, c'est « Bibi » qui va trinquer devant les tribunaux. Subventions aux associations : il y en a eu d'autres dans d'autres associations, dans d'autres Villes, pour d'autres raisons. Nous n'allons jamais laisser couler l'école de musique. Simplement, nous voulons savoir exactement ce qu'il en est et accessoirement, nous voulons nous assurer que les objectifs de cette école de musique, c'est-à-dire la musique pour tous, sont effectivement toujours bien remplis parce qu'avec le temps qui évolue, il peut y avoir des dérives. Je ne dis pas qu'il y en a. Je dis qu'il faut, de temps en temps, faire le point. Nous votons donc une certaine subvention et après discussion, nous reverrons cela entre nous.

## **XXXVI. AFFECTATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2022**

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est pour l'office de tourisme, la Perdrix et le collectif Plateforme.

**Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Voilà, c'est essentiellement du renouvellement de matériel. La subvention d'investissement sera versée à réception de la facture correspondante.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je dois dire que nous avons un bon directeur. Avec Daniel MENU à l'office de tourisme, nous en avons un qui est très bon et qui travaille dans notre esprit d'une culture populaire et d'un tourisme de proximité, car là aussi, je le répète, au risque de rabâcher, dans le monde de demain où on se déplacera moins, il faut que les citoyens puissent trouver sur place des circuits qui liaisonnent nos musées, nos moulins. Il faudra que l'on se repose le problème aussi – je viens de voir les chiffres pour Asnapio – de la gratuité. Quand il y a deux tiers, voire 80 %, certains dimanches de non Villeneuvois, il faudrait qu'il y ait au moins des accords intercommunaux. De mémoire, lorsque l'on va au zoo à Lille, lorsque l'on n'est pas Lillois, on paye. Il n'y a pas de raison que quand les Lillois viennent chez nous, ils ne payent pas. Il faudrait qu'en intercommunal, on se pose ces problèmes-là, peut-être via la MEL, pour permettre à tout le monde d'aller un peu dans toutes les communes et de ne pas être

obligé de vivre trois heures d'embouteillages pour revenir de Bray-Dunes le dimanche après-midi mais d'avoir des activités et loisirs en plus grand nombre sur place au Héron ou ailleurs. Il y avait un monde fou dimanche dernier au Héron. Quand vous voyez le lac du Héron, il n'y a pas besoin de faire des centaines de kilomètres. C'est aussi notre politique : toujours voir ce que les gens attendent, ce qu'ils veulent et ne pas le décider uniquement à notre niveau. Il est vrai que dans la culture populaire, il y a la musique populaire au sens où tout le monde peut l'apprendre et qu'il n'y ait pas des obstacles soit financiers soit psychologiques comme il y en a eu et il y en a encore ici ou là encore trop souvent.

Je n'ai pas fait voter cette délibération sur les subventions d'équipement. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXVII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DE L'ECRITURE**

### **Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

C'est un moment un peu difficile qui arrive. Je voudrais profiter de ce vote des subventions pour rendre hommage à une amie qui est partie prématurément, trop tôt, trop vite, tellement vite que nous avons tous été franchement secoués. Elle s'appelait Brigitte MANCHE. Beaucoup d'entre vous la connaissaient. Elle œuvrait sur la Ville depuis une trentaine d'années, notamment sur la lecture publique, sur des ateliers avec les plus jeunes, les moins jeunes. Elle avait une passion pour la lecture et une passion pour l'animation dans le domaine des bibliothèques associatives. Brigitte nous a quittés au mois de mars dernier vraiment – je le répète – très brutalement et cela nous a beaucoup secoués. Je voulais donc lui faire un coucou. J'espère qu'elle nous écoute.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je et nous nous y associons.

### **Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Je vous remercie.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXVIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU JUMELAGE**

**Patrice CARLIER, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq**

Cette délibération concerne une subvention à destination de deux associations en lien avec nos Villes jumelées. La première concerne l'association avec Leverkusen pour 900 €. La deuxième concerne l'association avec Iasi pour 400 €. Soit un total de 1 300 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXIX. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ADEMN CITEO DANS LE CADRE DE LA MEDIATION SOCIALE A L'ECOLE ET DE LA MEDIATION URBAINE**

**Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s**

Merci M. le Maire. Chers collègues, il s'agit d'une reconduction d'une subvention au profit de l'association Ademn Citéo pour le financement d'un poste de médiateur à l'école. Il vous est demandé d'attribuer une subvention de 21 400 € correspondant à la participation financière de la Ville et d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XL. LOGEMENT DES JEUNES 18-25 ANS ACCOMPAGNES PAR LE SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE-PROMOTION DE LA SANTE**

**Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s**

M. le Maire, par le biais d'une convention avec le foyer de jeunes travailleurs, la MAJT, il est proposé de soutenir des jeunes de 18 à 25 ans sans ressource et inscrits dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle en facilitant l'accès à

l'hébergement temporaire au sein du foyer de jeunes travailleurs de l'association pour une durée comprise entre un mois et trois mois, renouvelable en fonction de la situation du jeune. Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que les éventuels avenants si toutefois il y a des modifications.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je trouve que la collectivité dans son ensemble, l'État, laisse partir une partie de notre jeunesse un peu à la dérive. Quand je me balade dans les rues de Lille avec d'un côté je dirais une population « bon chic bon genre », et tous ces jeunes allongés qui pourraient être nos enfants, qui ont 18–20 ans. Je ne fais le procès à personne car c'est peut-être à nous qu'il faut le faire mais c'est un des problèmes. Cela n'est pas tolérable. Je n'accepte pas. Cela est tout de même relativement nouveau. Est-ce que c'est parce que les jeunes sont restés plus dépendants plus longtemps qu'avant ou est-ce que des structures qui pouvaient les aider ont disparu ou se sont réduites ? Je n'en sais rien mais quand vous voyez les sans-domicile-fixe allongés dans les rues du centre de Lille le samedi après-midi, vous vous dites qu'il y a un sacré changement. Je souhaiterais que d'une manière ou d'une autre, il y ait un petit groupe de réflexion entre tous ceux et toutes celles du Conseil, majorité ou opposition, qui s'angoissent là-dessus afin de regarder cela car c'est tout de même notre avenir. C'est bien la peine de parler des retraites mais s'il n'y avait pas des plus jeunes pour cotiser, le problème de l'âge de la retraite ne se poserait même pas. Nous sommes dans un système non pas de capitalisation mais de répartition. De plus, cela m'énerve quand on dit les jeunes ceci, les jeunes cela. J'entends. Ils vivent dans un monde qui est plus dur que celui dans lequel nous avons vécu et dans un monde dont nous sommes responsables plus ou moins en partie. J'aimerais bien que l'on regarde ce qui se passe, comment se fait-il qu'une partie très visible de notre jeunesse est comme cela en perdition. Cela peut toucher tout le monde y compris vos, nos enfants à un moment donné. Personne n'est à l'abri.

En attendant, nous votons cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Vincent LOISEAU, groupe ACCES**

J'entends ce que vous venez de dire sur le groupe de travail avec l'opposition et la majorité sur ces jeunes. Avec mon expérience professionnelle, je suis prêt à y participer et à apporter mes petites connaissances. Il n'y a pas de problème.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je vous en remercie. Je vais demander à Sylvain ESTAGER qu'il voit dans les élus en fonction de leur délégation et de leur sensibilité qui pourrait constituer ce petit groupe et vous en ferez partie à part entière sans mention d'opposition ou de majorité parce que c'est vraiment un problème sociétal qui m'angoisse et où je me sens coupable d'une manière ou d'une autre. Nous ne pouvons pas en rester là.

## **XLI. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'ASSOCIATION AIAVM ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA MEDIATION AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s**

Ça, c'est dit. Il s'agit d'une reconduction de subvention en faveur de l'Association d'aide aux victimes – comme cela, c'est plus simple – pour le montant de 11 768 €. Il vous est donc demandé d'autoriser le versement de cette subvention au titre de l'année en cours.

**Gérard CAUDRON, Maire**

D'accord. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XLII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE UNIVERSITAIRE ET DE LA VIE ETUDIANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Mariam DEDEKEN, groupe Parti socialiste**

M. le Maire, chers collègues, il vous est demandé d'adopter une délibération pour un montant de 1 300 € destiné à l'association Architectuelles pour 500 €, une association créée par les femmes architectes pour promouvoir leur métier, et à l'Orchestre universitaire de Lille pour 800 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XLIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Nathalie PICQUOT, groupe Génération.s**

Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Cette délibération vise à attribuer les subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la mobilité. Il y a tout d'abord l'Association Droit au vélo (ADAV) qui promeut et facilite les mobilités actives (vélo et marche) par l'expertise d'usages lorsqu'ils travaillent avec nous, en participant

également aux instances de concertation pour les projets d'aménagement. Ils animent des cycles d'apprentissage du vélo dans les écoles dans le cadre du savoir rouler. Il y a une partie théorique et une partie maniabilité et une sortie en milieu ouvert. Ils encadrent des sorties vélo avec les habitants, agents ou entreprises, ce qui peut être pratique pour se mettre au vélo taf, le trajet à vélo pour aller au travail. Ils participent à différentes manifestations telles que la Fête de la nature et du vélo à la fin du mois. Ils sont pour nous une véritable expertise. Ils font également de la formation auprès de nos animateurs. La subvention est reconduite à l'identique de l'année dernière, à savoir 10 000 €.

La deuxième association est les Jantes du Nord qui propose le développement d'ateliers mobiles d'aide à la réparation. Ils ont tenu des stands que vous avez peut-être vus sur les marchés ou devant l'hôtel de ville. Ils tiennent également des stands sur des manifestations temporaires. La subvention est de 3 800 €.

Ces deux associations subventionnées ont signé le contrat d'engagement républicain avec la Ville.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Ce sont vraiment deux associations sérieuses, solides et dont nous avons besoin. C'est toujours ce que je dis : nous pouvons prendre des décisions, s'il n'y a pas une démarche de formation, de mobilisation de l'ensemble des citoyens, on peut tracer des pistes cyclables, on peut faire des choses comme celle-là, on peut mettre des arceaux mais il faut que cela vienne du plus profond et des associations, en particulier l'ADAV. Il faut aussi de plus en plus apprendre à réparer un vélo. De mon temps, quand j'étais jeune, on n'aurait jamais fait appel à qui que ce soit, pour réparer une pédale cassée. On savait faire. Nous avons perdu ce savoir-faire. Il est important que des associations nous y aident.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XLIV. APPROBATION DU REGLEMENT DU JEU CONCOURS « MES COURSES A VELO »**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

J'en arrive au jeu concours « Mes courses à vélo ». Nathalie.

### **Nathalie PICQUOT, groupe Génération.s**

Cette délibération vise à approuver le règlement du jeu concours « Mes courses à vélo ». Ce sont les études qui le disent : les cyclistes et piétons se rendent plus fréquemment chez les commerçants de quartier. Ils y dépensent presque deux fois plus que les automobilistes avec des paniers moyens inférieurs à ceux des automobilistes. Il est plus facile de s'arrêter à tout moment lorsque l'on est à pied ou

à vélo. N'en déplaise à nos collègues d'ACCES qui vont peut-être encore trouver cela anecdotique mais nous reconduisons l'opération « Mes courses à vélo » pour la deuxième année, espérant un peu créer un rendez-vous avec les cyclistes pendant ce mois de mai qui est dédié au vélo. Cela nous permet aussi d'agrandir à chaque fois le cercle de nos partenaires parmi les commerçants sensibles au sujet.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ?

**Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Simplement pour préciser que cela ne nous empêche pas de promouvoir l'opération. Ce n'est pas tant anecdotique. Ce n'est pas ce que nous pensons de cette opération. Nous disons juste que ce n'est pas suffisant. Mais, vous ne le pensez pas non plus puisque vous faites autre chose en dehors de cette opération comme avec les subventions que nous venons de voir juste avant. Nous pensons simplement qu'il en faut plus encore. C'est tout.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Vous votez quand même ?

**Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Bien sûr.

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Comme l'année dernière.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Moi, c'est le suffrage universel qui l'a montré. Je n'y peux rien. Si je vous disais le nombre d'élections où j'étais candidat mais toujours local, sans jamais me vendre ni d'un côté ni de l'autre. J'espère qu'il y en aura encore des comme ça. Quand vous regardez la ville aujourd'hui, regardez-la une fois avec un œil objectif et comparez-la à toutes les villes qui ont le même âge, à toutes les villes nouvelles, y compris Grenoble. Il n'y a pas que le burkini à Grenoble, il y a aussi...

**Pauline SEGARD, groupe ACCES**

Pourtant vous en parlez beaucoup ce soir !

**Gérard CAUDRON, Maire**

Bah oui parce que ça m'énerve ! Ça m'énerve que par les temps qui courent, on soit à ce point en contradiction avec les principes républicains de laïcité ! De plus, il faudra aussi m'expliquer comment aujourd'hui dans les piscines on vous dit, si vous avez un short, pour des raisons X, Y, Z, vous ne pouvez pas le mettre et si vous vous habillez avec une combinaison de plongeur en haute mer, vous avez le droit.

Franchement, s'il n'a que ça à faire Éric PIOLLE ! Il y a d'autres problèmes à régler dans ce beau pays qu'est la France. Qu'est-ce que vous voulez ? Il est vrai que nous sommes différents. Heureusement. Moi, je dis heureusement pour moi.

« Mes courses à vélo » : il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XLV. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il nous reste une délibération avec deux subventions. C'est bien ! J'aime bien ! Il y a l'observatoire des mutations de la jeunesse et de la citoyenneté. Est-ce que vous savez pourquoi on appelle cela de ce nom aussi compliqué ?

*Réponse hors micro des élus.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà, pour garder le sigle. Et qui voulait dire ?

*Réponse hors micro des élus*

**Gérard CAUDRON, Maire**

De la jeunesse et de la culture. À l'époque où il a été créé, il n'y avait ni service jeunesse ni de service culture. Il y avait seulement l'OMJC à l'époque. Cela a été créé même avant ma première élection, donc cela remonte à Néandertal à peu près.

Sur ces subventions, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XLVI. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il reste les décisions prises en vertu de. Il n'y a pas de question ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XLVII. MOTION DU GROUPE ACCES CONCERNANT LA HAUSSE DES TARIFS ILEVIA**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il reste une motion qui a été déposée. Allez-y.

**Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

Je peux faire très vite. De toute façon, je pense que chacun et chacune a eu le temps de la lire. Je vais donc essayer d'être très synthétique. L'idée est que dans la CSP, il y a des hausses qui sont prévues dont une au 1<sup>er</sup> août qui sera conséquente au niveau du titre unitaire. Je parle de transport. On parlait vélo. Là, on parle plutôt métro, bus, tramway. Cette hausse de tarifs va toucher tout le monde. Là, nous parlons du tarif unitaire mais cela est le cas également pour les abonnements. L'idée de cette motion est de demander à la Métropole européenne de Lille de revoir cette hausse étant donné le contexte et d'essayer de trouver une autre politique du tarif.

Les arguments sont principalement le fait qu'il y a une baisse de fréquentation due à la période Covid. Ce n'est donc pas un signal à envoyer que d'augmenter les tarifs pour que les gens reviennent ; il faut plutôt faire le contraire. Il y a aussi le fait que si on regarde par rapport à l'inflation, même si on prend en compte les montées de prix récentes, si on regarde sur une période un peu longue, il y a vraiment eu une hausse conséquente du prix du transport à Lille. Cela est dommage car on était parti depuis Villeneuve d'Ascq sur des transports d'avant-garde avec le VAL qui depuis n'ont pas vraiment évolué. Nous n'avons toujours pas le prolongement des rames de métro. On a maintenant des projets de tramway mais qui sortiront de terre dans au moins huit ans. Ces hausses ne se justifient pas vraiment. En tout cas, pour les usagers et les usagères, elles paraissent étranges car le service n'est pas en train de s'améliorer mais plutôt le contraire. Nous vous proposons donc d'adopter cette motion, si vous en êtes d'accord.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Cette motion nous est arrivée quand ?

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

À l'instant.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Non, elle a tout de même dû nous arriver avant.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Non.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Elle est arrivée le jeudi 12 mai. Je pense que ce n'est pas le moment, dans nos

relations avec Ilévia, d'augmenter les tarifs. Ce n'est pas le moment, dans cette période. Que l'on demande d'éviter cette augmentation de tarif au mois d'août qui fait suite à bien d'autres augmentations, je suis d'accord. Que l'on ait besoin d'expliquer que l'on n'a pas allongé les lignes de métro et tout... C'est en cours. Pas d'allonger les lignes de métro. Vous savez, allonger les lignes de métro, cela coûte un prix fou. Par exemple, le faire aller jusqu'à l'aéroport de Lille-Lesquin pour répondre à la multiplication par cinq du trafic, même multiplié par cinq, cela ne justifie pas une ligne de métro. Il y a le SDIT qui est en cours de discussion. Il y a des choses qui sont très positives. L'inconvénient, c'est que cela nous mène à 2035 et un certain nombre d'entre nous ne sera plus là à ce moment-là.

Il est vrai qu'il y a un vrai problème de mobilité partout et qu'il va falloir faire des efforts partout. C'est pour cette raison que je souhaite que dans une motion comme celle-là, on s'en tienne à dire notre opposition à l'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> août sans trouver des justifications qui ne sont pas à la taille et qui ne sont pas dans le calendrier de cela. Maintenant, vous faites ce que vous voulez. Vous savez ce que je pense des motions : c'est l'équivalent des bougies que l'on mettait dans les églises pour obtenir quelque chose, sauf que c'est gratuit et que cela nous allonge un peu nos débats. Je ne suis pas plus lié à qui que ce soit, que ce soit à la MEL ou ailleurs. Je veux dire que c'est atténuer le vrai débat sur les mobilités que de lier cela à une augmentation de tarifs de je ne sais pas combien au 1<sup>er</sup> août. Contentons-nous des premiers paragraphes. De toute manière, l'offre de transport est insuffisante mais ce n'est pas cela qui doit nous conduire à demander de faire l'impasse cette année sur une nouvelle augmentation des tickets de transport. C'est ce que je voulais dire tout simplement : ce n'est pas à la même taille.

### **Alexis VLANDAS, groupe Génération.s**

Pour réagir et sans revenir sur l'utilité des motions ou la rédaction exacte, le groupe Génération.s est évidemment pour la gratuité des transports, donc a fortiori on s'oppose à l'augmentation des tarifs et nous nous joindrons à vous.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je pense qu'il serait plus percutant, y compris médiatiquement, de dire que rien ne justifie ni l'inflation... L'offre de transport n'a pas stagné depuis 20 ans. Moi, je m'arrêterai aux 44 % et je reprendrai à « *l'urgence est aussi sociale* » et enfin « *la fréquentation n'est pas revenue. Pour l'ensemble de ces raisons...* », c'est-à-dire que l'on polarise sur cette augmentation.

### **Victor BURETTE, groupe Parti socialiste**

Merci M. le Maire. Juste une petite explication de vote. Effectivement, nous voterons aussi cette motion car nous aussi, nous nous opposons à l'augmentation des tarifs Ilévia dans le contexte et surtout en cohérence avec la position que nous soutenons à la Métropole, avec le groupe Métropole durable et solidaire, d'aller progressivement vers une gratuité des transports en commun, en commençant notamment par les publics les plus fragiles.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà ma position : quelque chose de plus concentré m'aurait mieux convenu.

**Fabien DELECROIX, groupe ACCES**

D'accord pour retirer le passage sur la qualité du service. Oui, nous pouvons l'enlever, si vous êtes prêts à voter.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Ce n'est pas que je suis en désaccord, je suis en accord mais ce n'est pas à la même taille. Nous allons avoir le débat du SDIT, donc nous allons en redébattre. Là, ce qu'il faut absolument, c'est peut-être par rapport aux propositions veiller à ce que cela soit souple et évolutif parce que quand je vois un certain nombre de tramways qui passent aux rues des villes, je me rappelle de Mons-en-Barœul qui ne voulait pas de la ligne n° 1 du métro car elle passait en ville, je peux vous dire que cela ne sera pas aussi simple. Je suis pour essayer de s'appuyer sur l'usage de l'innovation en matière de véhicules autonomes, électriques et autres pour avoir un système plus souple et après avoir une décision car il est plus simple d'avoir ensuite une décision d'accélération du calendrier. On sait très bien que lorsque l'on construit un métro ou un tramway, cela prend des années et des années. Il faudrait – et on doit pouvoir y arriver – en faire une urgence première de cette Métropole, comme moi je veux faire une urgence première du côté nourricier d'une Métropole comme la nôtre. Cependant, il est vrai que cela n'est pas simple à faire passer. Tout le monde regarde en quoi il est intéressé ou pas. Tout cela pour dire que c'est un débat sur lequel nous sommes tout à fait d'accord sur le fond mais enlevons-le de l'augmentation des tarifs car ce n'est pas à la même taille. Nous aurons l'occasion de faire d'autres motions peut-être pour demander une urgence plus absolue dans le problème des mobilités à l'intérieur de la Métropole. On est d'accord comme cela ?

Mme BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Tout d'abord, sur le fond de la motion, je pense que c'est un débat que nous avons déjà eu et que nous continuerons à avoir à la MEL. Sur la forme, il y a tout de même un sujet. Les amendements arrivent le dimanche soir et nous les avons sur table. Vous nous annoncez que la motion est arrivée le 12 mai. On vient à l'instant, ou il y a cinq minutes, de nous la distribuer. Il y a tout de même aussi un sujet de transmission des motions et des amendements.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Quand le Président de la Région répondra à mes courriers, vous me donnerez des leçons. On travaille tous sous tension.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Il n'y a aucun rapport, je suis désolée ! Déposer une motion, comme cela, cinq

minutes avant le vote, ce n'est pas sérieux.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Eh bien, ne la votez pas !

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Ce n'est pas sérieux !

**Gérard CAUDRON, Maire**

Quand le Président de la Région ne répond à rien, ce n'est pas sérieux non plus !

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Ne rejetez pas la faute sur quelqu'un d'autre parce que vous êtes énervé. Vous avez dit tout à l'heure que cela n'était pas très bon pour votre santé mentale donc calmez-vous. Non, ce n'est pas sérieux.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur la Rose des vents, nous interpellons la Région depuis des mois sur les augmentations de crédit et nous n'avons même pas de réponse. Ils n'envoient pas d'élus aux réunions mais des techniciens...

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Pour l'instant, vous devez faire la demande que vous n'avez pas encore faite.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de leçons !

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

C'est comme la dernière fois. Vous devez faire la demande et vous ne l'avez pas faite. Vous ne l'avez pas formulée sur la Rose des vents à ce jour. Il y a des débats qui sont en cours, je suis parfaitement au courant. Et, en plus, ce n'est pas le sujet.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Si c'est le sujet de la manière dont votre gouvernement fait travailler les collectivités territoriales.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Je ne vois pas le rapport avec la motion.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mais si. Il est vrai qu'il y a des loupés. C'est vrai, il y a des loupés et je suis le

premier à le regretter, mais quand on n'a pas de secrétariat et tout cela...

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Bah alors, vous la reportez la motion ! Elle n'est pas urgente, la motion !

Nous avons un Conseil de Métropole le 24 juin, nous pouvons très bien reporter la motion.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Écoutez, si vous êtes pour l'augmentation des tarifs, dites-le et ne votez pas la motion.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Je vous ai dit que nous aurions ce débat à la MEL. Je suis absolument choquée que cette motion ne nous soit pas parvenue. Je dis que ce n'est pas sérieux et nous ne participerons pas au vote et puis c'est comme ça !

**Gérard CAUDRON, Maire**

Eh bien, vous ne participez pas au vote. Cela vous évitera de faire alliance avec ACCES. Au moins, nous aurons eu une nouveauté ce soir. Allez, bonne soirée.

**Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq**

Remarquez, c'est bien, on a gagné, il n'y a pas de vote sur la motion. Merci beaucoup.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous avez obtenu gain de cause sur l'aéroport dans les conditions que l'on sait et pour cela, je vous en veux. Nous mettons aux voix la motion avec cette modification. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ?

*La motion est adoptée à l'unanimité (le groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ne prend pas part au vote).*

*La séance est levée à 22 heures 30.*